

PV du Conseil Général du lundi 30 avril 2012

Excusés : Georges Reift, Jean-Jacques Bourquin, Dominique Röthlisberger.

Lecture des comptes 2011

- Les honoraires du Conseil Communal et Général ne changent quasiment pas.
- En ce qui concerne le prix de l'écolage, le collège des Cerisiers a reversé de l'argent à la Commune en raison du départ d'enfants de Fresens.
- Le prix de location de la salle de Provence est en fait un prix d'amis.
- M. Gilles Porret nous informe que le bus où se font les soins dentaires est en suspens. Il est obligatoire de faire des soins chaque année pour les enfants scolarisés.
- L'augmentation des charges pour l'eau potable est due à la sécheresse 2011. Un réseau d'eau qui perd 25% d'eau reste un bon réseau ; ce qui est le cas pour nous.
- L'escompte que les scieurs font sur le bois fait débat et il est en général de 3% ce que certains Conseillers généraux ne trouvent pas très normal. Une bonne surprise est que le bois est bénéficiaire. Fresens sort à peu près des chiffres noirs sur les forêts.
- Au niveau des impôts, c'est une bonne année.
- Le fond de réfection du collège ne sera pas assez conséquent pour tout ce qu'il y a à faire ; cela se fera selon ce que le bâtiment adviendra.
- Des amortissements extraordinaires supplémentaires ont été effectués à cause de la bonne situation financière de la commune.

Rapport des vérificateurs M. René Porret et Pierre Alfter.

Aucune erreur n'a été constatée et la secrétaire Mme Anne Cosandier est vivement remerciée ainsi que le Conseil Communal pour sa gestion rigoureuse. Les comptes 2011 sont acceptés à l'unanimité.

Discussion sur l'emplacement de l'Eco-point.

- Sur les cinq endroits proposés pour aménager cet Eco-point, certains sont inaccessibles au privé.
- Il faut voir comment évolue le ramassage des déchets ; si on continue avec des bennes ou si des Moloks différents ne seraient pas plus judicieux. Il est aussi question de nouvelles bennes beaucoup plus petites et plus esthétiques.
- La location des bennes au prix d'achat est de Fr. 12'000.- pour cinq bennes.
- Pour ce type de bennes, toute la Béroche devra s'y mettre ou personne ne le fera.
- Ce serait Vadec qui nous fournirait et qui entretiendrait ces bennes.
- Il serait bon de pouvoir les installer encore cette année.
- M. André Porret est d'accord de renouveler le contrat de 2 ans en 2 ans.
- Le but de la Commune est de trouver la solution la moins chère et il semble que se soit ces bennes.
- Les déchets verts peuvent être déposés au Chemin de la Grassilière à Vaumarcus chez M. Berger.
- Pour l'instant le status-quo demeure pour ce qui est de l'endroit de l'Eco-point.

Informations du Conseil Communal.

Selon Gilles Porret, le dossier sur l'école avance bien.

Pour les finances, il y aura un coût unique par élève à tous les niveaux ; tout sera ainsi simplifié.

L'achat et l'entretien des bâtiments seront toujours à charge des Communes. Le mobilier ainsi que son entretien sera à charge du Cercle scolaire.

Un comité d'école sera créé pour chaque village afin de gérer les petites choses de l'école de proximité.

Pour le transport, il faut réserver une année à l'avance pour le déplacement des élèves.

- M. Marc-André Magnin nous informe que les pompiers de la Béroche fonctionnent très bien.

- Le Pont des Polonais s'effrite sérieusement en raison de l'hiver très froid.

L'entreprise Duckert propose d'étanchéifier la dalle avec du goudron ; ainsi on pourra voir si l'eau sort de la route ou par la dalle.

Le coût des travaux pourrait être assez élevé.

La séance est levée à 10h.05

Le Président :

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire :

A blue ink signature in a cursive style, appearing to read 'Alain' followed by a flourish.

Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 août 2012

1. Procès-verbal de la séance du 11 juin 2012.

Le procès-verbal de la séance susmentionnée est accepté à l'unanimité, après quelques menues corrections. Il est à relever que dorénavant il ne sera plus donné lecture du PV de la séance précédente, en entame des séances du Conseil général, ceci du fait que chaque membre en reçoit préalablement une copie, via E-mail.

2. Arrêté portant modification du plan d'aménagement communal du 25 Octobre 2000.

M. Gilles-Henri PORRET prend la parole et donne connaissance de la situation actuelle, qui a été mise en lumière suite à une dénonciation concernant la piscine de la famille ALFTER, laquelle a été construite sur du terrain agricole.

En résumé, la situation actuelle s'avère « peu agréable » pour les propriétaires concernés. Aussi, la commune de Fresens a entrepris des démarches auprès du Service cantonal de l'aménagement du territoire (SAT), afin de tenter de normaliser cette situation. A ce sujet, le Conseiller d'Etat M. Claude NICATI s'est lui-même déplacé sur le terrain et il a fait preuve d'une bonne compréhension du problème et de la situation actuelle. Dès lors, le service cantonal précité a accepté exceptionnellement d'autoriser le changement de zone agricole en zone à bâtir et ceci sans prélever la taxe de plus-value normalement réclamée aux propriétaires des terrains concernés, les frais de modifications des plans de zones étant à la charge de la commune.

Au vu de ce qui précède et du fait que les responsabilités de chacun ne sont pas clairement définies, ni au sein même de la commune et surtout dans un souhait d'arranger les propriétaires concernés, le Conseil communal suggère au Conseil général d'accepter la proposition de modification de zones, tel que présentée dans les plans joints à la convocation de la présente assemblée.

Avant de procéder au vote final, plusieurs membres du Conseil général prennent la parole à ce sujet, soit :

- Mme Christiane POGET pense que le tracé actuel remonte aux environs de l'an 2000 et que cette « ligne droite » était uniquement esthétique et dessinée en son temps par Mme NORTH de Sauges.
- M. René PORRET fait remarquer que les remaniements parcellaires sont parfois surprenants et qu'il faut être très attentif lorsque les plans sont en consultation.
- M. Pierre ALFTER précise que les propriétaires concernés se sont toujours acquittés de leurs taxes foncières comme s'il s'agissait de parcelles entièrement en zones à bâtir.
- M. Michel JUNOD estime qu'il serait souhaitable de régler cette situation, telle que proposée par le C.C., soit « à l'amiable ».

M. Thierry PITTET formule une dernière question, concernant le droit de vote des personnes présentes à notre assemblée et qui sont directement concernées par ce dossier. A cette remarque, M. Gilles-Henri PORRET répond que le cas présent ne pose manifestement pas de problème, étant donné que M. Pierre ALFTER officie en sa qualité de Président du C.G. et ne donne ainsi pas sa voix, qui plus est le terrain est officiellement inscrit au nom de son épouse Priscille. Quant à Mme Dominique ROETHLISBERGER, elle n'est pas propriétaire de la parcelle de terrain la concernant, celle-ci appartenant à son ex-mari.

En finalité, l'arrêté portant modification du plan d'aménagement communal du 25 octobre 2000 et daté du 27 août 2012 est soumis au vote du C.G. lequel l'accepte à l'unanimité.

3. Rémunération des mandats communaux.

M. Michel JUNOD prend la parole et explique que les conseillers généraux sont régulièrement sollicités afin de prendre part à diverses commissions et le seront certainement toujours plus à l'avenir. Dès lors, l'idée serait de rémunérer les différents travaux effectués au nom de la commune de Fresens.

M. JUNOD précise qu'il s'agit d'informations préalables et que les modalités de rémunérations restent à négocier, notamment avec la commission financière, qui est de la compétence de M. Gilles-Henri PORRET. M. JUNOD ajoute qu'en contrepartie, il serait souhaitable que les conseillers généraux engagés dans leurs diverses commissions fassent part au C.C. des différents travaux effectués au sein-même de leurs commissions, sous formes de petits « feed-back ».

Il est également porté à notre connaissance que M. Laurent PORRET, plus connu sous le surnom de « Lopi », sera dorénavant engagé par la commune de Fresens, afin d'effectuer les tâches de voirie « à la demande », au prix de CHF 35.-/heure.

Mme Anne COSANDIER fait remarquer que la commune de Montalchez vient également de revoir la problématique de la rémunération des mandats communaux. Il serait donc éventuellement intéressant de prendre contact avec eux à ce sujet.

En finalité, M. Pierre ALFTER propose également de réévaluer les rémunérations des conseillers communaux, qui ne sont manifestement pas assez payés au vu de la charge de travail demandée.

4. Nomination d'une commission pour la vente du terrain à bâtir des Reussilles.

M. Gilles-Henri PORRET explique que la commune a reçu plusieurs lettres de personnes intéressées à acquérir du terrain à bâtir.

M. René PORRET pense que cette commission aurait du être constituée plus tôt, ce qui aurait certainement évité la polémique créée par la vente du terrain en question.

M. Thierry PITTET estime pour sa part que cette commission a d'autant plus sa raison d'être, lequel est rejoint dans ces propos par M. Michael GERBER, qui estime qu'il y a lieu d'aller de l'avant et d'arrêter de ressasser le passé et les décisions qui ont déjà été prises.

M. Michel JUNOD énumère différentes raisons pour lesquelles il est nécessaire de créer cette commission, ceci avec la collaboration de professionnels.

Les personnes suivantes se proposent pour faire partie de la commission en question, soit :

- Madame Tsilla GAILLE et Messieurs Stéphane ZWAHLEN, Christophe PORRET et Michael GERBER.

La nomination de ces 4 personnes est acceptée à l'unanimité par le Conseil général. Notons que ce sont Messieurs Marc-André MAGNIN et Michel JUNOD qui seront en charge du présent dossier.

5. Informations relatives au bâtiment de l'école et nomination d'une commission.

M. Gilles-Henri PORRET explique la situation actuelle concernant les différents bâtiments scolaires faisant partie du cercle scolaire régional Les Cerisiers (CSRC). Il précise que la commune de Fresens a clairement le bâtiment le plus vétuste dudit cercle et que la situation actuelle ainsi que les conditions d'enseignement ne peuvent perdurer ainsi. En effet, tant le chauffage, les fenêtres, l'isolation, les toilettes, les plafonds que la cours de récréation mériteraient d'être rénovés.

M. Gilles-Henri PORRET ajoute que le règlement du CSRC précise que chaque commune a le devoir de fournir des bâtiments « adaptés », ceci sans fournir de règles ou de contraintes précises. En revanche, les frais des bâtiments restent à la charge de chaque commune membre du CSRC. En ce sens et à l'heure actuelle, notre commune est clairement favorisée par rapport aux plus grandes communes, envers lesquelles nous ne pouvons qu'être reconnaissants.

Les différentes solutions qui se présentent à nous seraient soit de rénover le bâtiment actuel, de transformer un bâtiment déjà existant ou alors de construire une école neuve, sur un terrain à déterminer. M. Gilles-Henri PORRET déclare que la direction du CSRC ne nous met aucune pression à ce sujet, mais que nous avons la responsabilité d'avancer dans ce dossier, dès que possible. Il ajoute que l'architecte Pierre MEYSTRE de Marin va établir prochainement un dossier démontrant les variantes possibles.

M. Pierre ALFTER fait remarquer qu'il faut « se battre » pour conserver et améliorer l'école de notre village.

Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT estime qu'un bâtiment « modulable » pourrait être une solution intéressante.

Les personnes suivantes se proposent pour faire partie de la commission en question, soit :

- Mme Mireille GAILLE, Messieurs René PORRET, Olivier PORRET, Nicolas RIBAUX et Michael GERBER. Ce dernier précisant qu'il serait temporairement absent, mais qu'il acceptait de rejoindre ladite commission par la suite.

La nomination de ces 5 personnes est acceptée à l'unanimité par le Conseil général. M. Gilles-Henri PORRET et Mme Marion ROLLIER seront en charge du dossier en question.

6. Divers.

M. Marc-André MAGNIN fait remarquer que lors de la visite de l'école primaire de Fresens, M. Dominique CLERC, administrateur du CSRC, a déclaré que le local de la chaudière n'était pas conforme, car situé à côté d'une citerne, ce qui est manifestement interdit. Une vive discussion s'en suivit dans notre assemblée et il semblerait que les normes aient évolué à ce sujet et que la disposition du local de chauffage, tel que situé dans notre école primaire ne serait pas interdite, contrairement à ce que prétendait M. CLERC.

Toujours sur le même sujet, M. Thierry PITTET propose que nos bâtiments communaux soient contrôlés par l'ECAP, ceci afin de vérifier si les normes anti-feu sont effectivement en vigueur.

Mme Christiane POGET relève que certains couvercles de containers sont trop lourds et donc difficilement utilisables par des femmes ou des personnes âgées. M. Michel JUNOD lui répond que les containers actuels sont voués à disparaître prochainement, ceci au profit de nouveaux systèmes de collectes des déchets.

Mme Christiane POGET revient sur les éclairages nocturnes dans le village. M. Thierry PITTET lui déclare qu'il va se renseigner sur les éventuelles subventions qui pourraient être accordées actuellement, ceci dans le but de réaliser des économies d'énergie dans la localité.

Mme Anne-Laure PARRATE ROCHAT revient également sur l'éventuelle création d'un site Internet pour la commune de Fresens. Selon elle un système « clé en main » mis à disposition par l'Etat de Neuchâtel coûterait CHF 5'000.00 de mise route, plus un entretien annuel d'une valeur de CHF 2'000.00. M. Gilles-Henri PORRET lui répond qu'à son avis ces sommes sont excessives, en rapport à la quantité d'informations qu'il y aurait éventuellement à faire paraître sur le Net.

La question se pose également de savoir si les panneaux d'affichages officiels suffisent pour la taille de notre commune. Il semblerait opportun d'afficher également les informations importantes dans la zone de l'éco-point, car il s'agit d'un lieu couramment fréquenté.

M. Thierry PITTET demande si la « mise » des fruits communaux aura lieu cette année, car il serait intéressé pour faire du jus de pomme. M. Michel JUNOD se déclare favorable à cette demande et répond qu'il fera donc le nécessaire.

M. Thierry PITTET demande également s'il est envisagé de faire des travaux pour améliorer le chemin en chaille situé au nord de son habitation, car en cas de forte pluie, il ravine et bouche ainsi les grilles d'évacuation des eaux. M. Michel JUNOD fait remarquer que des travaux ont déjà été effectués par la commune et que « Lopi » s'occupe de curer ladite grille. De plus, les propriétaires privés concernés par ce chemin seront contactés par la commune à ce sujet.

M. Gilles-Henri PORRET transmet une requête de M. Jean-Marc ZWAHLEN, concernant le manque de réseau pour les téléphones portables, dans notre village. A ce sujet, il semblerait que Fresens soit « tombé sous la pile » des dossiers Swisscom, ceci en raison de 2 refus formulés à l'époque par une partie de la population du village, à l'encontre de projets d'implantations d'antennes de téléphonie. Cependant, les personnes concernées par le manque de réseau sont vivement encouragées à continuer de mettre « la pression » sur Swisscom, afin d'améliorer cette situation, éventuellement par le biais de nouvelles technologies.

M. Thierry PITTET nous informe qu'il devra participer à une séance de la commission de la bibliothèque en date du 05 septembre 2012 et qu'il ne sait pas ce qu'il doit répondre au questionnaire envoyé par rapport au budget. Il lui est répondu qu'il s'agit manifestement d'une erreur d'envoi dans les documents qu'il a reçus.

M. Gilles-Henri PORRET déclare qu'un « Comité d'Ecole » va être constitué, sous une forme qui nécessite encore d'être avalisée, mais que des personnes motivées par la vie de l'école publique sont d'ores et déjà recherchées.

M. Pierre ALFTER demande à Mme Dominique ROETHLISBERGER si elle souhaite s'exprimer au sujet de la lettre ouverte qu'elle a fait parvenir à chacun des conseillers communaux et généraux. Cette dernière répond qu'il s'agissait simplement d'un « coup de gueule » et qu'elle n'a pas d'autre remarque à formuler pour l'instant.

La prochaine séance du Conseil général est agendée au 10 décembre 2012.

La séance est levée à 2210.

Nicolas RIBAUX.

Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2012

1. Procès-verbal de la séance du 27 août 2012.

Le procès-verbal de la séance susmentionnée est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur. Il est cependant demandé d'apporter une meilleure lisibilité lorsque des décisions sont prises ou lorsque des personnes s'engagent à effectuer diverses démarches au nom de la commune, dans le cadre ou en dehors de commissions, en mentionnant de manière claire qui fait quoi. Le soussigné prend acte de la présente demande et fera le nécessaire pour être plus précis à ce sujet.

2. Budget 2013.

M. Pierre ALFTER, Président du Conseil général, débute la lecture du budget de fonctionnement de la commune de Fresens pour l'exercice 2013, en demandant de l'interrompre en cas de questions. Les points suivants sont évoqués :

- N° 111.300.00 – Rémunération Conseil général.

En sa qualité de membre, M. Thierry PITTET nous donne connaissance du rapport établi par la commission financière, lequel aborde les questions relatives aux rémunérations du Conseil communal et du Conseil général. Aussi, après avoir pris des renseignements auprès de diverses communes voisines, il s'est avéré que chaque administration procédait à sa propre « cuisine interne ». Fort de cet état de fait, ladite commission propose dorénavant d'utiliser les barèmes de rémunérations suivants :

- Dédommagement de CHF 15.00, lors de séances se déroulant à Fresens.
- Dédommagement de CHF 20.00, lors de séances ayant lieu sur le secteur de La Béroche ou du district de Boudry.
- Dédommagement de CHF 25.00, lors de séances se tenant ailleurs dans le canton.

La surcharge financière due à l'introduction de ces nouveaux frais étant estimée annuellement à environ 2'755.00.

Pour le détail des chiffres et des explications, il y a lieu de se référer directement au rapport établi par la commission susmentionnée. De vifs remerciements sont adressés à Thierry et à l'ensemble de la commission financière, pour le travail établi.

Suite à la lecture dudit document, diverses personnes souhaitent s'exprimer et donner leurs opinions, notamment Mme Christiane POGET, laquelle estime que les membres du Conseil général pourraient continuer d'œuvrer de manière bénévole.

Selon M. Gilles-Henri PORRET, l'idée est de rémunérer les membres du Conseil général en fonction des engagements qu'ils effectuent au nom de la commune, mais ceci en dehors des séances « normales » du Conseil général. En effet, il semble de plus en plus évident que les membres du C.G. seront à l'avenir toujours plus sollicités pour participer à diverses commissions, d'où l'idée d'une rémunération en conséquence.

M. Pierre ALFTER pense que ces modestes dédommagements financiers pourraient « motiver » les gens à s'intéresser aux affaires communales. En ce sens, il propose d'accepter en la matière les propositions soumises par la commission financière. Un accord général est donné par l'assemblée, pour au moins effectuer un essai.

Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT ajoute que ces mesures auront un effet rétroactif pour la présente législature et que les rémunérations interviendront à la fin du mois de mai, ceci afin d'éviter la traditionnelle surcharge qui survient inévitablement en fin d'année.

- Total de la page N°3 – Administration générale.

L'opportunité de procéder à une augmentation du salaire mensuel de notre administratrice communale, Mme Anne COSANDIER, est abordée. Cette dernière prend la parole en remerciant l'assemblée de se soucier de son traitement salarial, avant d'expliquer que dans un premier temps il faudra tout d'abord qu'elle établisse elle-même un relevé précis des heures qu'elle a effectué pour notre administration et qu'elle le compare au nombre d'heures pour lesquelles elle a été effectivement payée. Par la suite, elle s'approchera de la commission financière et demandera, s'il y a lieu, une réévaluation de son salaire.

- N° 100.310.00 et 100.311.00 – Plans et Frais cadastraux.

Les augmentations constatées sont principalement dues aux frais générés par la vente du terrain des « Reussilles ».

- Point 2, page 6 et suivantes – Enseignement et formation.

L'absence de charges sous les différents points s'explique par le changement du système scolaire, avec l'introduction d'Harmos. En effet, la totalité des dépenses scolaires étant dorénavant gérées par le cercle scolaire régional des Cerisiers, elles se retrouvent toutes condensées sous le point N° 210.352.01. M. Gilles-Henri PORRET explique la relative difficulté d'établir un budget sans pouvoir le comparer à des comptes précédents. Il relève également la légère augmentation des coûts, tout en précisant l'amélioration opérée dans la structure scolaire.

- N° 330.314.00 – Crêt-de-Beaumont/Place de jeux.

La somme budgétisée fait référence à la nécessité de procéder au remplacement des anciens bancs et tables. Du mobilier en bois autoclavé et métal galvanisé semble être la meilleure solution, étant moins cher qu'en bois traditionnel et demandant également moins d'entretien.

Mme Christiane POGET profite de la discussion sur la place de pique-nique susmentionnée, afin de s'enquérir de l'entretien de notre place de jeux communale. A ce sujet, M. Michel JUNOD lui répond qu'il va lui-même vérifier de manière occasionnelle l'état général de la place de jeux et que cette tâche pourra à l'avenir être confiée à M. Laurent PORRET, dans le cadre de ses nouvelles fonctions, les bénévoles étant toutefois toujours les bienvenus. Il précise également que les copeaux devront être remplacés prochainement. M. Olivier PORRET fait remarquer que nommer un responsable pour ladite place de jeux n'est pas forcément une bonne idée, ceci pour des raisons juridiques, au cas où un accident venait à se produire.

- N° 540.365.00 – Part aux structures d'accueil.

Cette forte baisse s'explique par la diminution du nombre d'enfants qui fréquentent cette structure. Il est précisé que dans le calcul de la part communale, il est également tenu compte du revenu des parents.

- N° 581.352.00 – Part au service social GSR.

Cette légère augmentation au budget s'explique par le fait que le guichet des services sociaux basé à Colombier va prochainement s'étoffer en assistants sociaux, ceci dans le cadre d'un projet visant à mieux gérer les dossiers des personnes nécessiteuses et ainsi tenter d'obtenir un gain de temps.

- N° 581.361.00 – Part communale assistance.

Il est expliqué qu'il s'agit d'un montant fourni par l'Etat de Neuchâtel et calculé en fonction du nombre total de personnes au bénéfice de l'assistance sociale, par rapport au nombre d'habitants dans le canton.

- N°620.301.00 – Entretien des espaces communaux.

Ce poste fait référence à l'engagement occasionnel de M. Laurent PORRET pour les tâches de voirie. Il s'agit toutefois simplement d'une première estimation et ce budget devra certainement être revu à l'usage.

- N° 700.301.00 – Salaires.

M. Thierry PITTET souhaite connaître la raison pour laquelle ce poste a été supprimé. Il lui est répondu que ce point fera également partie des tâches dévolues à M. Laurent PORRET et que la manière de le mentionner dans le prochain budget devra être revue.

- Point 72, page 17 – Traitement des déchets.

M. Michel JUNOD explique qu'avec le nouveau système de ramassage et de traitement des déchets, tous les Eco-Points de notre région sont gérés par la déchetterie de St-Aubin, laquelle applique ensuite un tarif unique envers les communes affiliées.

- N° 791.361.01 – Etude fusion des communes.

A une question de M. Nicolas Ribaux concernant l'avancée de ce dossier, M. Marc-André MAGNIN répond qu'à l'heure actuelle, cette étude est en « stand-by », suite au refus de la commune de Gorgier d'accepter ledit crédit d'étude. Ce dernier souligne que paradoxalement la population de cette localité semble plutôt favorable à cette fusion, alors que le Conseil général se déchire sur cette question.

Marc-André MAGNIN précise qu'une fusion des communes bérochales, sans Gorgier, n'est tout simplement pas envisageable.

- N° 860.410.00 – Ristourne du Groupe E.

M. Thierry PITTET explique qu'en raison du refus par le peuple d'une récente votation, la ristourne du Groupe E, qui avait été budgétisée à CHF 11'000.00, risque certainement de ne pas être versée à la commune.

- N° 942.316.00 – Location parking laiterie.

Plusieurs membres du Conseil général font remarquer qu'un locataire d'un logement du bâtiment de la laiterie, en l'occurrence M. Manuel RYSER, ne respect pas le nombre de places attribuées, soit 2 places par locataire. En effet, il arrive parfois que le locataire en question utilise lui-même les 4 places de stationnements disponibles, sans se soucier des autres. Aussi, il est demandé à ce que l'administration communale lui adresse un courrier, le rendant attentif au respect de son contrat de location.

En finalité, le budget 2013 de la commune de Fresens, accusant un déficit prévu de CHF 71'298.00, est accepté à l'unanimité.

3. Demande de crédit de CHF 9'000.00 pour l'achat de 3 containers à ordures ménagères.

M. Michel JUNOD explique qu'il souhaite pouvoir rapidement faire appel à la maison Villinger, afin de procéder à la pose des nouveaux containers à ordures, lesquels coûteront CHF 3'000.00/pièce et seront directement posés à même le sol. M. JUNOD précise qu'il s'agit du même système que celui mis en place par la ville de Neuchâtel et qu'ils ne pourront recevoir que les ordures ménagères contenues dans les sacs ad-hoc. Dans un premier temps, seuls 2 containers seront commandés et la nécessité d'en commander un troisième sera évaluée en temps utiles. Les deux endroits actuellement utilisés dans le village, pour la récolte des sacs à poubelles, seront maintenus.

La présente demande de crédit est acceptée à l'unanimité par le Conseil général.

4. Informations sur le bâtiment de l'école.

M. Gilles-Henri PORRET prend la parole et explique l'avancée des différents projets, avant de céder la parole à M. René PORRET, membre de la commission d'étude du futur bâtiment scolaire de Fresens.

Celui-ci nous fait part des possibilités qui s'offrent à nous, à savoir ne rien faire, ce qui conduirait inévitablement à plus ou moins court terme à la disparition de notre école villageoise, les surfaces de notre bâtiment actuel étant largement insuffisantes par rapport aux normes en vigueur. La deuxième solution consisterait à rénover l'ancien bâtiment actuel et la dernière possibilité serait de construire un bâtiment neuf.

Personne ne souhaitant la disparition de notre chère école, la deuxième solution est directement abordée. A cet égard, une première estimation révèle que le coût d'une telle rénovation pourrait être estimé à environ CHF 500'000.00. Parmi les inconvénients liés à cette possibilité, il y a notamment lieu de citer le déplacement des élèves vers un autre lieu d'enseignement durant la durée des travaux, la répartition des classes qui se ferait ensuite sur 3 niveaux et le problème de l'emplacement même du bâtiment, qui ne pourrait être résolu.

Concernant la construction d'un bâtiment scolaire neuf, le montant de celle-ci est actuellement estimé à environ CHF 900'000.00. Il est toutefois précisé qu'un tel édifice devrait également pouvoir être utilisé lors de manifestations ou fêtes villageoises.

Après de nombreux palabres, il ressort que la majorité du Conseil général est clairement en faveur de la construction d'une nouvelle école à Fresens, après avoir été rassurée par le soutien manifesté par le cercle scolaire régional des Cerisiers, dans l'hypothèse de la construction d'un bâtiment neuf.

M. Gilles-Henri PORRET conclut la discussion en ajoutant que la prochaine étape pour la commission concernée consistera à l'établissement d'un plan de financement.

5. Informations sur la vente du terrain des Reussilles.

M. Michael GERBER déclare que ce dossier avance bien et qu'un rendez-vous est d'ores et déjà pris avec un architecte, ceci afin de procéder à la répartition des terrains et aux découpages des parcelles. En l'occurrence, il s'agit de M. Pierre STEFFEN, qui est un professionnel reconnu dans l'expertise de terrains. La rencontre d'un acheteur potentiel est également prévue, soit M. Samuel REIFT.

6. Informations du Conseil communal.

M. Michel JUNOD nous déclare qu'aux dernières nouvelles, la rénovation du pont des Polonais est estimée à environ CHF 120'000.00, somme à se répartir entre les communes de Fresens et de Vaumarcus. Cependant, il paraît fort probable que ce montant devra encore être augmenté, l'ouvrage en question s'étant fortement dégradé depuis l'hiver passé.

M. Marc-André MAGNIN informe quant à lui le Conseil général que la commune a fait l'acquisition de 4 poubelles avec distributeurs de cornets pour le ramassage des crottes de chiens, de type « Robi-Dog ». Ces poubelles seront installées prochainement.

M. Gilles-Henri PORRET informe l'assemblée que le tarif horaire des tâches communales rémunérées va être augmenté de CHF 25.00 à CHF 30.00/heure. M. Marc-André MAGNIN profite de la discussion afin d'adresser ses remerciements à M. Olivier PORRET pour son efficacité aux tâches de déneigement.

7. Divers.

M. Thierry PITTET explique qu'il sera manifestement nécessaire, dès l'année prochaine, de créer une « commission consultative de l'énergie », afin de gérer au mieux les futurs défis énergétiques. Pour information, Thierry nous fait remarquer que dès 2030 les chauffages électriques seront interdits. Il ajoute également qu'à titre privé, il s'apprête à quitter le service cantonal de l'énergie et de l'environnement, afin d'ouvrir un bureau privé à Fresens, dans le même domaine.

Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT nous déclare qu'elle a continué de solliciter régulièrement l'entreprise Swisscom, ceci afin de tenter d'améliorer notre couverture de réseau. Elle incite tout le monde à en faire de même pour accélérer le processus.

M. Thierry PITTET souhaite savoir si la commune de Fresens fait partie de l'Association des Sociétés Bérochales (ASB). Notre administratrice communale, Mme Anne COSANDIER lui répond que Fresens ne fait pas partie de l'ASB, pour la simple et bonne raison que nous n'avons pas de société locale.

En conclusion M. Thierry PITTET souhaite avoir des informations concernant la Fête de Noël de Fresens, afin de déterminer qui fait quoi et sous quelle égide. Il lui est répondu que la commission sport, loisir et culture organisera la collation et donnera volontiers un coup de main mais n'organisera pas tout. La salle de fête de Provence sera relouée, mais la commune de Montalchez, qui souhaite se recentrer sur une fête plus villageoise, ne participera plus à cette fête de manière commune à Fresens, comme cela fut le cas l'année passée. D'un avis général l'assemblée réunie ce soir approuve et remercie Thierry PITTET pour son dévouement et pour l'organisation de la soirée en question, avec l'appui de l'Armée du Salut de St-Aubin. Ce dernier précise qu'il ne souhaite imposer personne ni aucune organisation et que chacun est le bienvenu pour proposer ses idées ou sa contribution personnelle.

La prochaine séance du Conseil général est agendée au lundi 04 mars 2013.

La séance est levée à 2245.

Nicolas RIBAUX.

Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 04 mars 2013

Excusés : Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT
M. Christophe PORRET

L'ordre du jour est accepté en la matière et la séance débute à 20h04.

1. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012.

Le procès-verbal de la séance susmentionnée est accepté à l'unanimité et ceci sans correction. Félicitations adressées à son auteur pour son contenu détaillé.

2. Demande de crédit de fr. 50'000.- pour la réfection du pont des Polonais, suite à l'information donnée lors de la séance du 10 décembre 2012.

M. Michel JUNOD explique s'être rendu sur place en compagnie du conseiller communal de Vaumarcus, M. BURRI et que la nature du problème provient principalement du manque d'étanchéité du tablier du pont, ce qui provoque également le décrépissage des piliers dudit pont.

Devis des travaux, établi par l'entreprise DUCKERT, pour un montant total de CHF 91'000.00. Deux autres devis ont également été établis par les entreprises SPINEDI et FREI de Fleurier, lesquelles arrivent toutes deux à un montant total de CHF 96'000.00, ceci pour des travaux identiques.

Au vu de ce qui précède, c'est l'entreprise DUCKERT, la meilleure marché, qui procédera aux travaux nécessaires. Il est précisé que tous les travaux de réfection pourront être réalisés sans devoir procéder à une fermeture de route.

Il est également ajouté que ni le Service des Ponts et Chaussées, ni le Service des Sites et Monuments ne participeront à une quelconque aide financière.

M. Michel JUNOD se veut rassurant sur l'efficacité des travaux qui seront effectués par des professionnels de la branche, tout en précisant qu'il n'est pas lui-même un spécialiste en ce domaine et qu'il espère vivement que les travaux qui seront effectués régleront à long terme les problèmes d'étanchéité que nous rencontrons actuellement. Il est demandé à M. JUNOD par le Conseil général d'insister auprès de l'entreprise DUCKERT au sujet des garanties fournies à ce sujet.

En finalité, M. Pierre ALFTER nous lit l'arrêté en question et nous propose d'accepter le crédit soumis de CHF 50'000.00, soit un peu plus de la moitié du montant total des rénovations, l'autre moitié étant à la charge de la commune de Vaumarcus.

La présente demande de crédit est acceptée à l'unanimité par le Conseil général.

3. Informations sur le terrain communal des Reussilles.

Notre Président du Conseil général, M. Pierre ALFTER, cède la parole à M. Michael GERBER, membre de la commission ad-hoc. Ce dernier énumère les différentes possibilités d'implantations des futures maisons sur le terrain des Reussilles, dont la solution envisagée par l'architecte CASTELLA.

La question est notamment de savoir si nous préférons diviser ce terrain en 3 ou en 4 parcelles constructibles, avec ou sans des garages enterrés. De plus, M. Michael GERBER nous fait à nouveau part du vif intérêt de M. Samuel REIFT à acquérir l'une de ces parcelles. Ce dernier ayant lui-même établi une ébauche de plan d'implantation se basant sur la construction de trois villas, ayant chacune une parcelle d'environ 700 m² à disposition. Monsieur GERBER précise que selon l'avis de M. STEFFEN, architecte-conseil, le prix du m² devrait se situer dans une fourchette de CHF 250.- à 350.-/m², non équipé.

M. Marc-André MAGNIN évoque également la solution qui consisterait à vendre la parcelle de terrain des Reussilles en la matière, par exemple à une société de construction générale, laquelle ferait ensuite le nécessaire au niveau de la construction et de la vente.

M. Michael GERBER rebondit sur la proposition de M. MAGNIN en déclarant que le risque lié à la vente du terrain à un promoteur immobilier consisterait à certainement perdre des sous pour notre commune. Il explique que si par exemple ce terrain venait à être cédé environ CHF 250.-/m² à un promoteur et que celui-ci parvient à le revendre environ CHF 350.-/m², il subsisterait une perte importante pour notre commune et que ce manque à gagner occasionnerait certainement des nouvelles tensions parmi notre population villageoise, ce qui n'est vraiment pas souhaité.

M. René PORRET fait remarquer qu'il ne faudra pas non plus « brader » le prix de ce terrain et que notre commune à besoin de ces sous, notamment pour financer d'autres projets.

Alors que les surfaces au sol des futures constructions sont évoquées, M. Thierry PITTET précise qu'une surface de 85 m² n'est pas petite, citant pour exemple sa propre villa dont la surface au sol est de 88 m², ce qui est déjà passablement vaste. Selon plusieurs membres de notre assemblée, il semblerait que la surface au sol moyenne des constructions immobilières en Suisse se situe à environ 68 m².

Après un tour de table, durant lequel il est rappelé que la surface totale de la parcelle des Reussilles est de 2'095 m², il ressort de l'avis général que cette parcelle devrait être divisée en 3 terrains plus ou moins identiques, plutôt que 4 et qu'un prix de vente d'environ CHF 270.-/m², ceci pour chaque futur acquéreur, semble tout à fait correct.

Au vu de ce qui précède, un bénéfice escompté pour la commune d'environ CHF 550'000.- semble réalisable. Au terme de cette discussion M. Michael GERBER s'excuse et quitte l'assemblée pour des raisons professionnelles.

4. Informations sur le bâtiment de l'école et consultation sur la suite à donner au dossier.

M. René PORRET, membre de cette commission, prend la parole et explique l'avancée des différentes études à ce sujet. En premier lieu, il informe l'assemblée que notre future école devra obligatoirement être certifiée « Minergie P » si nous souhaitons obtenir une subvention cantonale. Il continue en expliquant également que pour les mêmes motifs il ne sera pas possible de raccorder notre future école au chauffage du bâtiment abritant l'administration communale, comme cela avait été envisagé, ceci étant donné que ce même label nous impose un chauffage à bois ou à pellets, d'où également la prise en compte d'un local chauffage adapté dans notre futur bâtiment scolaire.

Le même conseiller général poursuit en évoquant les différentes variantes d'implantations possibles dudit bâtiment sur la parcelle à notre disposition, en relevant les difficultés rencontrées, à savoir notamment une construction avec les baies vitrées orientées au sud, un accès facilité à l'entrée principale et à la place de jeux, si possible en étant protégé de la bise et qui pourrait également abriter un emplacement lors de fêtes ou manifestations villageoises, ect... ce dernier point n'étant toutefois pas la priorité, notre futur bâtiment ayant pour vocation première la scolarisation des écoliers. M. René PORRET termine en indiquant que la future construction aura des cotes extérieures d'environ 12 x 20 mètres, soit une surface au sol d'environ 240 m².

M. Gilles-Henri PORRET, en charge du présent dossier, nous déclare avoir rencontré M. Thierry CHRIST du DECS (département de l'éducation, de la culture et des sports) et que ce dernier lui a fourni les directives en vigueur pour la construction d'un tel bâtiment. Gilles-Henri PORRET précise également l'idée de financement de notre future école, à savoir les apports suivants :

- Env. CHF 400'000.- provenant de la vente du terrain communal des Reussilles.
- Env. CHF 180'000.- provenant de la vente du bâtiment de l'école actuelle,
- Env. CHF 150'000.- provenant des subventions cantonales,
- Env. CHF 200'000.- provenant de notre caisse communale.

Soit une somme totale d'environ CHF 930'000.-, tout en espérant que le montant total de cette construction soit inférieur à ce chiffre, ce qui devrait être le cas.

Gilles-Henri PORRET continue en expliquant que le problème principal dudit financement réside dans son amortissement, lequel engendrera un surcoût annuel de charges d'environ CHF 30'000.-, dans les futurs budgets communaux. Il ajoute encore qu'il rencontrera personnellement à ce sujet M. TAMBOURINI, du Service des Communes, ceci la semaine prochaine.

Il est ensuite rappelé à l'assemblée que les élèves visés par notre future école sont ceux fréquentant les niveaux 3, 4, 5 et 6 Harmos. L'ensemble de l'assemblée est d'avis que la présente commission doit continuer d'avancer dans ce dossier, en demandant également à l'entreprise Gaille SA de fournir des plans plus détaillés.

La question se pose ensuite de savoir s'il sera nécessaire de procéder à une augmentation du taux d'imposition communal. Il s'avère qu'à l'heure actuelle cette question est encore trop prématurée et que cette éventuelle augmentation n'a pas encore été envisagée.

En finalité, M. Stéphane Zwahlen aimerait savoir s'il avait été envisagé d'intégrer un local de pompier dans le futur bâtiment scolaire, ce à quoi il lui est répondu par la négative.

5. Divers.

M. Thierry PITTET prend la parole pour savoir où en est la création de la future nouvelle « commission de l'énergie ». Il est expliqué que cette commission pourrait être liée à celle de l'urbanisme, toutefois notre commune ne possède pas à l'heure actuelle une telle commission. Il est également expliqué que cette nouvelle commission aurait pour objectif de réfléchir et de proposer diverses solutions envisageables dans divers domaines, notamment de la baisse des consommations d'énergie, par exemple dans le cadre de chauffages à distance, lampadaires ou autres objets consommant de l'énergie.

M. Thierry PITTET et Mme Dominique ROETHLISBERGER feront partis de cette commission et ils en sont remerciés.

A une question de Mme Tsilla GAILLE concernant la satisfaction de la population avec le nouveau système de collecte des déchets qui vient d'être mis en place, M. Michel JUNOD lui répond que ce système donne manifestement pleine satisfaction, si ce n'est que l'ouverture des nouveaux containers est placée un peu haut pour certains utilisateurs. Il précise également qu'il est toujours en discussion avec diverses entreprises spécialisées, ceci afin de négocier au mieux le prix du ramassage des déchets. Quant aux anciens containers métalliques, ils seront évacués dès que possible de l'Eco-Point.

M. Thierry PITTET demande à quelle date se déroulera la fête nationale du 1^{er} août. Il lui est répondu que celle-ci se tiendra le jour en question et non pas le 31 juillet comme dans d'autres communes.

Il nous est également confirmé que la désormais traditionnelle « course aux œufs » se déroulera bien dans les rues de notre village, le lundi 1^{er} avril dans l'après-midi.

La prochaine séance du Conseil général est agendée au lundi 29 avril 2013.

La séance est levée à 2155.

Nicolas RIBAUX

Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 02 septembre 2013

Excusés : M. Michael GERBER
M. Christophe PORRET

L'ordre du jour est accepté en la matière et la séance débute à 20h00.

1. Procès-verbal de la séance du 17 juin 2013.

Le procès-verbal de la séance susmentionnée est accepté en la matière, avec remerciements à son auteur.

2. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 40'000.00, pour la réfection du pont des Polonais – Demande de crédit assortie de la demande de clause d'urgence.

M. Michel JUNOD prend la parole et revient sur la séance de chantier qui s'est déroulée le jeudi 29 août 2013 à 19h00, au pont des Polonais, pour les personnes qui n'étaient pas présentes. Lors de cette visite de chantier, M. GUINCHARD de l'entreprise DUCKERT, a expliqué les problèmes qui ont été rencontrés après avoir débuté les rénovations. Ceux-ci sont dus principalement à des infiltrations d'eau sur les bords du tablier du pont, affectant par la même occasion les piliers du pont. Aussi, après avoir procédé à la pose des échafaudages et au nettoyage de l'ouvrage au moyen d'un système de lavage à eau à haute pression, il a été constaté que des gros morceaux de béton se détachaient des bords du pont. Dès lors, après avoir rénové et crépi entièrement les piliers du pont, les travaux ont été stoppés, ceci afin d'établir une nouvelle stratégie de rénovation.

La solution proposée par la maison Duckert consiste à coffrer les bords du pont tels qu'ils se trouvent actuellement, puis à couler une nouvelle dalle dessus, avec un revêtement final en béton strié.

Au vu de ce qui précède, plusieurs précisions sont encore apportées, notamment qu'il s'agit d'un ouvrage vieux de 68 ans et qui n'a encore jamais subi de grosse rénovation. Qu'à l'heure actuelle se sont les barrières métalliques qui maintiennent les bords du tablier du pont et qu'elles n'assurent plus du tout leur rôle sécuritaire. Qu'une fois les travaux terminés, la largeur totale du pont aura augmenté de 30 cm, par rapport à la largeur actuelle. Que ces rénovations nécessiteront une fermeture totale de la chaussée à la circulation et ceci durant une période de 2 semaines, pour que la dalle du pont soit suffisamment sèche.

A une question relative à la solidité des futures rénovations, Michel JUNOD répond que le fait de « noyer » les bords du tablier du pont, en mauvais état, dans un nouveau coffrage en béton, ne pose aucun problème de solidité.

Il est également précisé qu'une étude visant à déterminer la réelle solidité de cet ouvrage avait été évoquée il y a de plusieurs années, mais que celle-ci avait été refusée, en raison de son coût trop élevé (CHF 18'000.00). Notons ici que la maison Duckert n'a formulé aucun souci concernant la solidité de notre pont.

M. Olivier PORRET fait une remarque concernant l'évacuation des eaux de pluie, qui actuellement ravinent son champ. Il lui est répondu que cette problématique va être prise en compte dans les futurs travaux et qu'une rigole adaptée va être mise en place pour tenter de remédier à ce problème.

Certains membres du Conseil général font remarquer que la durée de la fermeture de la chaussée à la circulation pourrait être supérieure aux deux semaines annoncées. Pierre ALFTER fait remarquer que l'état actuel du pont nécessite, de toute manière, d'importants travaux de réfections, pour des raisons évidentes de sécurité.

Notre Président du Conseil général nous donne ensuite lecture de l'arrêté ad-hoc, lequel est muni de la clause d'urgence, dans le but d'éviter un éventuel référendum. Il est précisé que la commune de Vaumarcus agi également de la sorte.

Avant de procéder au vote, Gilles-Henri PORRET nous informe que la réserve du compte « route » est actuellement munie d'une somme d'environ CHF 70'000.00. CHF 30'000.00 seraient ainsi directement prélevés depuis ce compte-là. Notre administratrice communale ajoute qu'il s'agit d'un compte qui est régulièrement alimenté par de nouvelles recettes, notamment lors de nouvelles constructions immobilières.

En finalité, la demande de crédit complémentaire de CHF 40'000.00 est acceptée à l'unanimité par le Conseil général.

3. Divers.

Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT demande quand sera installé le nouveau banc public qui est prévu en bas des vignes. Michel JUNOD lui répond que les deux premiers bancs publics ont déjà installé à la place de pique-nique du Crêt de Beaumont et que le banc restant est effectivement prévu pour l'emplacement situé en bas des vignes. Celui-ci sera installé dès que possible. Mme Christiane POGET profite de la discussion pour demander s'il est également possible d'installer un nouveau banc public derrière la fontaine sise à l'intersection rue des Fontaines – rue des Tilleuls. Après une rapide discussion, aucune décision n'est prise à ce sujet, mais cette proposition pourrait tout à fait être envisagée.

Anne-Laure PARATTE ROCHAT fait également remarquer que le conteneur à déchets ménagers situé sur la place de l'éco-point est régulièrement plein à saturation et que les sacs pleins s'empilent ensuite devant celui-ci. Marc-André MAGNIN confirme également qu'il a lui-même souvent constaté cet état de fait, qui n'est guère satisfaisant.

Au sujet du problème du conteneur à sacs à poubelles, Michel JUNOD propose d'attendre encore un peu avant de décider s'il faut ou non acquérir un nouvel élément. En effet, selon lui, le transporteur MEISTERHANS est encore actuellement entrain de peaufiner le rythme de ses tournées. Une proposition est faite de déplacer le conteneur à déchets ménagers situé « en bas » du village, soit sur la rue des Fontaines, également sur le site de l'éco-point, car celui-ci est régulièrement sous-utilisé. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil général.

Le Conseil communal souhaite également nous informer de divers sujets en cours, notamment la rénovation de la terrasse de la maison communale, actuellement occupée par le couple CUANY. A ce sujet, c'est finalement l'entreprise Pellaton de St-Aubin qui a été choisie pour effectuer les travaux, le devis de l'entreprise paysagère Maeder de Bevaix étant environ CHF 2'000.00 plus cher. Concernant les arbustes qui avaient été choisis, ceux-ci seront plantés prochainement.

Au niveau du projet de vente du terrain des « Reussilles », une rencontre à eu lieu entre l'architecte STEFFEN et trois éventuels futurs acquéreurs. A l'heure actuelle, la solution privilégiée consiste à partager le terrain en trois parcelles constructibles. Les personnes intéressées et l'architecte réfléchissent maintenant sur le partage le plus approprié aux besoins de chacun.

Dans le dossier de la construction de notre future nouvelle école, Pierre ALFTER propose que la construction s'effectue uniquement avec du bois 100% suisse. Le préavis général étant positif, cette proposition sera transmise à la maison Gaille SA, pour étude et prise en compte.

En finalité, Marc-André MAGNIN revient sur le projet de rapprochement des communes de la Béroche, projet dénué de sens si la commune de Gorgier ne devait pas y adhérer. De plus, même en cas de fusion réussie de l'ensemble des communes bérochales, le résultat produirait quand même une très petite entité en termes de nombre d'habitants. Aussi, une lettre rédigée par les communes de la Béroche va prochainement être envoyée à l'attention des communes de Bevaix, Cortaillod et éventuellement de Boudry, dans le but de « sonder » leurs intérêts dans le cadre d'un rapprochement avec la région de la Béroche. Dossier en cours.

La séance est levée à 2110.

Nicolas RIBAUX

Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 09 décembre 2013

Excusés : Mme Dominique ROETHLISBERGER
M. Olivier PORRET.

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, la séance peut débuter à 20h00.

1. Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2013.

L'écrit relatant la séance susmentionnée est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Budget 2014.

Notre Président du Conseil général, Pierre ALFTER, énumère page par page le budget 2014 de la commune de Fresens, en demandant aux membres du Conseil général de l'interrompre, en cas de question.

Gilles-Henri PORRET fait remarquer qu'en ce qui concerne le budget 2014 du Cercle scolaire régional des Cerisiers, il est encore trop tôt pour tirer des comparaisons entre les coûts du nouveau système de scolarisation et l'ancien, les comptes 2013 n'étant pas encore bouclés.

Quant à Michel JUNOD, il souligne également que le budget 2014 dédié à l'entretien des routes est en légère augmentation, en comparaison de celui de l'année écoulée. Il précise qu'aucun travail spécial n'est prévu, mais que le budget dédié à la rénovation du pont des Polonais risque d'être un peu revu à la hausse, par rapport au crédit voté.

- N° 700.314.00 – Entretien réservoirs et réseau.

M. Pierre ALFTER souhaite avoir quelques explications concernant la somme de CHF 5'000.00 qui est budgétisée pour ce poste en 2014. M. Michel JUNOD lui répond que cette somme correspond à un travail d'entretien qui était prévu depuis quelques années déjà, mais qui n'avait finalement jamais été réalisé.

- Point 87 – Autres exploitations artisanales.

Notre administratrice communale, Mme Anne COSANDIER, fait remarquer que suite à l'augmentation des tarifs de locations des casiers du congélateur communal, 8 personnes ont cessé leurs utilisations. Elle précise également que les travaux de rénovation devraient être amortis d'ici environ 5 ans.

- N° 900.400.05 – Impôt sur les frontaliers.

A cette question d'actualité, notre administratrice nous informe qu'un projet de réforme des impôts sur les frontaliers est effectivement à l'étude mais qu'il est encore flou et que l'Etat n'a pour l'instant fourni aucune information précise à ce sujet.

- N° 921.462.00 et 922.361.00 – Contributions reçues de péréquation et contribution à la péréquation.

Mme Anne COSANDIER souligne que pour l'année 2013, la commune de Fresens a finalement versé la somme de CHF 18'000.00 à titre de péréquation financière, en lieu et place des CHF 31'160.00 qui étaient budgétisés. Notre administratrice ajoute que pour 2014, notre commune prévoit de recevoir un montant d'environ CHF 65'000.00, de cette même péréquation.

Avant de passer au vote du budget, Anne COSANDIER nous informe encore que seulement CHF 10'000.00 ont été utilisés pour la rénovation du pont des Polonais, par rapport au crédit voté de CHF 40'000.00. En effet, la part des CHF 30'000.00 restant a été prise dans le compte de la réserve d'entretien des routes.

Suite à une question de M. Thierry PITTET, Mme COSANDIER lui répond que la fortune actuelle de la commune de Fresens, s'élève à CHF 1'093'000.00.

En finalité, M. Pierre ALFTER nous donne lecture de l'arrêté d'approbation du budget 2014 de la commune de Fresens, prévoyant un excédent des revenus de CHF 10'882.0. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Rapports des différentes commissions.

- Commission de l'énergie : M. Thierry PITTET déclare qu'aucune réunion n'a eu lieu cette année, toutefois de probables travaux sur l'éclairage public auront lieu en 2014.

- Commission du Centre de Secours CSLO : M. Marc-André MAGNIN indique qu'il n'y a aucun problème particulier à relever, mais que de nombreuses séances devront être prochainement agencées, étant donné que l'ECAP souhaiterait gérer les centres de secours. René PORRET fait remarquer qu'en sa qualité de membre de cette commission, il n'a jamais été convoqué aux séances. Ceci va être corrigé.

- Commission du syndicat du feu de la Béroche (SFB) : M. Marc-André MAGNIN déclare que cette commission fonctionne bien et qu'il n'a rien à ajouter.

- Commission de la police du feu : M. Joël PORRET assure ne rencontrer aucun problème particulier lorsque la commission effectue sa tournée annuelle.

- Cercle scolaire régional : Un réel souci se pose concernant la recapitalisation de la caisse de pension de la fonction publique du canton de Neuchâtel. Toutefois, ce sujet va être abordé lors du point suivant du présent procès-verbal.

- Commission de la bibliothèque: M. Thierry PITTET affirme que les séances se déroulent bien et souligne la bonne gestion effectuée par cette commission.

- Commission générale du Home de la Fontanette: Mme Christiane POGET confirme le bon fonctionnement de cette institution et déclare qu'il n'y a pas de gros investissement prévu prochainement.

- Conseil général de Paroisse: Aucun problème à signaler.

- Syndicat intercommunal de la STEP: M. Michel JUNOD souhaite nous donner plusieurs informations concernant ce domaine, qui sera traité au point 4 du PV.

- Syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Béroche: M. Michael GERBER nous explique que les analyses de l'eau devront être renforcées. M. Michel JUNOD lui demande s'il est possible, lors d'une prochaine séance, d'aborder le sujet du prix de l'eau facturé à la commune de Fresens.

- Commission de salubrité publique: M. Joël PORRET indique que cette tâche est effectuée en même temps que la tournée de la commission de la police du feu, les membres étant les mêmes. Aucun problème particulier à relever.

- Commission sport, loisirs, culture: Mme Christiane POGET fait remarquer que cette commission souhaiterait un peu plus d'aide et d'appui de la part de la population, certains membres bénévoles étant quelque peu « usés ». Les personnes motivées à l'organisation des diverses manifestations sont les bienvenues.

- Commission financière: Aucun sujet spécifique à traiter devant le Conseil général.

- RUN: Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT nous explique que le RUN bérochal est actuellement en sursis et traverse une période de fortes turbulences. En effet, cette commission ne compte actuellement plus de Président, la commune de Gorgier s'en est retirée et aucun projet à but précis n'est en développement.

- CRT: Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT évoque la question des arrêts de bus dans notre localité et la possibilité de revenir à un arrêt unique. Après un rapide tour de table, le Conseil général est d'avis de préalablement chiffrer précisément les économies escomptées par la suppression d'un arrêt, ceci afin de déterminer si cela représente vraiment un intérêt économique.

- Commission « Vente du terrain à bâtir des Reussilles »: M. Michel JUNOD affirme que le projet de découpage des parcelles est en cours, de même que les enregistrements des promesses d'achats des futurs acquéreurs.

- Commission « Nouveau bâtiment scolaire de Fresens »: M. Gilles-Henri PORRET nous donne connaissance de la nouvelle mouture du règlement général du cercle scolaire des Cerisier, à savoir: « veiller au maintien des écoles, dans chaque communes », ce qui est une bonne nouvelle pour nous. Gilles-Henri ajoute que les classes disponibles auront certainement tendance à manquer, durant ces prochaines années.

4. Informations du Conseil communal.

Gilles-Henri PORRET nous explique les travaux actuellement en cours pour recapitaliser la caisse de pension de l'Etat de Neuchâtel, « Prévoyance.ne ». Après avoir longtemps tardé à communiquer sur la manière de verser les montants dus, l'Etat de Neuchâtel a finalement indiqué qu'il fallait mentionner les augmentations de charges sur les comptes 2013, mais pour s'en acquitter en début janvier 2014, soit entre le 1^{er} et le 7 janvier. Notons toutefois que pour la commune de Fresens, cela représente une surcharge financière de CHF 2'000.00, alors qu'à titre d'exemple le cercle scolaire des Cerisiers doit s'acquitter d'une somme supplémentaire de 2,4 millions.

Monsieur Michel JUNOD nous informe que le chef de la STEP de St-Aubin a donné sa dédite en faveur d'un nouvel employeur au Jura, lequel va rembourser le coût de la formation. Un nouvel employé est donc à trouver. Michel JUNOD nous indique également que d'importants travaux de canalisations vont être effectués à St-Aubin, lesquels concernent le « lot 14 ». Il note également que la commune de Vaumarcus, qui est actuellement indépendante, a demandé à rejoindre la STEP de St-Aubin. Il mentionne finalement que la commune de Gorgier n'est pas bien équipée en séparatif et qu'il faudra tôt ou tard remédier à ce problème.

M. Marc-André MAGNIN relève que des problèmes subsistent toujours aux abords de notre éco-point, à savoir que le conteneur à sacs à poubelles déborde régulièrement, alors que le conteneur situé sur la rue des Fontaines est à moitié vide. De plus, certaines personnes n'utilisent toujours pas les sacs à poubelles taxés, comme la loi l'exige pourtant.

M. Gilles-Henri PORRET nous déclare que le directeur du cercle scolaire des Cerisiers, M. CACCIA, va prochainement prendre sa retraite et que sa place est mise en postulation.

M. Michel JUNOD nous donne des nouvelles concernant les travaux de rénovation du pont des Polonais. En effet, l'ingénieur de l'entreprise Duckert travaille actuellement sur ce dossier et les premiers tests de charges sont bons. Le service cantonal des Ponts & Chaussées exige toutefois que l'enrobé du pont soit en goudron et non en béton strié comme initialement prévu.

5. Divers.

Mme Anne-Laure PARRATE ROCHAT souhaiterait que le dossier « Swisscom », concernant les problèmes de réseau, puisse évoluer positivement. Le Conseil communal envisage de sonder la population, ceci afin de déterminer si la pose d'une nouvelle antenne peut être envisagée.

Marc-André MAGNIN appelle à étoffer l'effectif du Conseil communal, lequel n'est toujours pas complet et fonctionne même actuellement à 3 membres, en raison du retrait momentané de Marion ROLLIER, pour raisons professionnelles.

Un porte-drapeau est recherché pour défiler avec l'étendard communal, lors de la cérémonie de réception du Conseiller fédéral Didier BURKHALTER, qui se déroulera en ville de Neuchâtel. Thierry PITTET accepte ce rôle, si ses disponibilités le lui permettent.

Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT demande s'il est toujours prévu d'installer un banc public en bordure du chemin des vignes. Cette demande étant acceptée, un nouveau banc va être commandé, le dernier en réserve ayant été posé derrière la fontaine située au départ de la rue des Tilleuls. Mme PARATTE ROCHAT aimerait aussi que la plaque « route de St-Aubin » soit refixée à son emplacement. M. Pierre ALFTER répond qu'il s'en chargera.

La prochaine séance ordinaire du Conseil général est fixée au lundi 28 avril 2014.

La présente séance est levée à 2205.

Nicolas RIBAUX

Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 avril 2014

Excusé : M. Michael GERBER.

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, la séance peut débuter à 20h00. En préambule, M. Pierre ALFTER nous donne lecture de la lettre de démission établie par Mme Dominique ROETHLISBERGER, laquelle quitte ainsi notre Conseil général. Notre organe législatif passe donc à 13 membres, sur un total de 15 lorsqu'il est au complet. Actuellement, nous n'avons aucun suppléant à nommer. Il est rappelé que toute personne intéressée est la bienvenue pour compléter notre assemblée communale.

1. Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2013.

Procès-verbal de la séance précédente, accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT fait toutefois deux remarques, concernant des demandes formulées à plusieurs reprises, lors de séances précédentes. La première concerne la plaque « route de St-Aubin », qui devait être refixée à son emplacement original. A ce sujet, Pierre ALFTER lui confirme qu'il l'a personnellement remise à sa place, la veille de la présente assemblée. La seconde remarque concerne le banc public devant être posé en bordure du chemin des vignes. Il lui est répondu que le banc en question va être commandé et installé rapidement.

2. Comptes 2013.

En sa qualité de Président du Conseil général, Pierre ALFTER énumère page par page les comptes 2013 de la commune de Fresens, en demandant d'être interrompu en cas de question.

- N° 210.352.01 – Cercle scolaire régional des Cerisiers.

M. Thierry PITTET fait remarquer que ce point précis présente un solde bénéficiaire de CHF 24'528.50 et aimerait en connaître la raison. Gilles-Henri PORRET lui répond que les charges varient en fonction du nombre d'élèves de Fresens qui fréquentent le cercle scolaire régional des Cerisier, chiffre qui varie en cours d'année. Gilles-Henri PORRET précise que ledit cercle présente des coûts raisonnables mais que les chiffres de 2013 ont été faussés par le rattrapage dû à la caisse de pension de l'Etat de Neuchâtel.

- N° 943.427.01 – Loyers logements maison communale.

Le soussigné demande pour quelle raison aucun montant n'apparaît dans les revenus 2013.

Notre administratrice communale, Mme Anne COSANDIER, explique que ces chiffres ont simplement dû être reportés à une autre place, au chiffre N° 942.423.05, ceci pour une question d'organisation et à la demande du Service des communes de l'Etat.

- N° B231.01 et B231.02 – Provision RFV et assainissement Prévoyance.ne.

Gilles-Henri PORRET donne connaissance des sommes dues par la commune de Fresens, pour sa participation à la recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat de Neuchâtel, à savoir un montant total de CHF 63'428.30. Tollé général de l'assemblée communale qui s'indigne que cette recapitalisation « plombe » littéralement nos comptes communaux et que nous n'avons pas d'autre choix que de payer.

Gilles-Henri PORRET ajoute que sur ce montant, CHF 51'882.25 ont déjà été payés, alors que le solde de CHF 11'546.05, devra être versé en 2019.

En finalité, Pierre ALFTER nous annonce des comptes 2013 déficitaires de CHF 28'175.42, alors que ceux-ci auraient été bénéficiaires de CHF 35'252.88, sans les effets néfastes de la recapitalisation susmentionnée.

3. Rapport de la commission financière.

Suite à l'étude des comptes 2013 par Mesdames Mireille GAILLE et Anne-Laure PARATTE ROCHAT, cette dernière nous donne lecture de son compte-rendu et recommande au Conseil général d'accepter les comptes 2013, tels que présentés.

Au vu de ce qui précède, Pierre ALFTER nous lit l'arrêté d'approbation des comptes 2013 de la commune de Fresens, présentant un excédent de charges de CHF 28'175.42. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4. Adhésion au Syndicat intercommunal « Sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois ».

M. Marc-André MAGNIN nous fournit un résumé du rapport qui a été préalablement remis à l'ensemble des membres du Conseil général, ainsi que quelques remarques. Selon lui, il est clair que la tendance va à la professionnalisation, que ce soit au niveau des normes, des fonctions ou encore du matériel. Le projet en question prévoit que les 2 SIS restent, mais sous l'égide d'un seul commandement. Le Syndicat intercommunal du Littoral neuchâtelois, dont nous ferions partie, regrouperait ainsi pas moins de 23 communes.

Pierre ALFTER donne lecture de l'arrêté concernant l'adoption du Règlement général du Syndicat intercommunal « Sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois », des 22 août et 19 décembre 2013, lequel est adopté à l'unanimité.

5. Centre médical Bevaix-Béroche, cautionnement et participation aux frais administratifs.

Un compte-rendu du rapport remis aux membres du Conseil général est effectué par Mme Marion ROLLIER, laquelle énumère les différents avantages de ce projet de regroupement médical.

A ce sujet, Marion explique qu'il s'agit d'un projet urgent, du fait que plusieurs médecins généralistes de la région arriveront à la retraite durant ces trois prochaines années. Qui plus est, les Autorités communales bérochales et de Bevaix, ont toutes émis le souhait d'une amélioration de l'offre de la médecine de proximité et régionale. A l'exception toutefois de la commune de Gorgier, laquelle hésite encore à rejoindre ce projet.

Le site retenu se trouve à Bevaix, soit la « Maison Barret », avec cependant le maintien d'une antenne à St-Aubin. Selon Marion, le projet qui nous est soumis présente un financement acceptable pour les communes, ainsi que des conditions attractives pour la location de cabinets par de futurs médecins.

Au vote final, l'arrêté concernant le cautionnement du Centre médical Bevaix-Béroche en cas d'éventuelles non locations et participation au frais administratifs, est accepté par 11 voix pour et 1 abstention.

6. Informations du Conseil communal.

Marc-André MAGNIN nous informe qu'il a reçu un rapport de 90 pages sur la Police Unique et qu'il est en train de l'étudier. Il nous informe également de la possibilité de conclure des mandats de prestations avec la police neuchâteloise, notre commune en étant actuellement démunie. Toutefois, le mode d'organisation de la police étant actuellement en pleine réorganisation, rien ne presse.

Marc-André nous exhorte également à porter une attention soutenue au tri des déchets et à l'utilisation de sac à poubelle taxés. Il déclare également que des courriers vont être envoyés à quelques utilisateurs de notre éco-point, qui ne sont pas domiciliés sur notre commune.

Gilles-Henri PORRET nous explique que les travaux de marquage du bord sud de la chaussée de la route cantonale reliant Fresens à Montalchez ont été réalisés par une entreprise spécialisée, dans le but de sécuriser le chemin des élèves pratiquant le Pédibus. Par la suite, sur ce même tronçon et toujours dans le but d'améliorer la sécurité des utilisateurs, la vitesse sera abaissée à 60 km/h. Les frais engendrés par la mise en place de ce changement de vitesse seront à la charge de l'Etat.

En ce qui concerne le projet de nouvelle école villageoise, Gilles-Henri nous assure que celui-ci est sur de bons rails et qu'une demande définitive de subvention a été envoyée à la commission cantonale des bâtiments scolaires.

Au sujet du pont des Polonais, M. Michel JUNOD nous déclare que la réfection se fera avec un nouveau type de dalles préfabriquées. Ces travaux seront exécutés durant les vacances scolaires estivales 2014 et débuteront même une semaine avant, soit une fermeture totale de la chaussée durant sept semaines. Une demande de subvention des travaux sera également envoyée à l'Etat.

Marion ROLLIER nous informe qu'elle participera, au mois de mai, à un projet de réflexion baptisé « Néo-Fusions », comprenant les communes de la Béroche, Bevaix, Cortaillod, Boudry et Peseux, pour évoquer d'éventuels rapprochements, au niveau du district de Boudry.

Le Conseil communal explique qu'un partenaire va être trouvé pour procéder à la vente des parcelles de terrains à bâtir des « Reussilles ». Il s'agit d'un nouveau départ à zéro pour ce projet. Actuellement il n'y a plus d'acheteur potentiel.

7. Divers.

Mme Mireille GAILLE nous déclare avoir participé à une séance du Conseil de paroisse et que lors de celle-ci, les comptes ont été acceptés. Par ailleurs, le projet de rénovation des orgues sera vraisemblablement couvert par les dons.

En sa qualité de membre du Conseil de la bibliothèque, M. Thierry PITTET nous informe que la responsable des lieux, Mme ROGNON, va bientôt partir à la retraite et qu'une nouvelle personne devra être engagée.

Thierry PITTET fait également remarquer que suite à la démission de Mme Dominique ROETHLISBERGER du Conseil général, il se retrouve seul à la commission de l'énergie. Mme Christiane POGET et M. Pierre ALFTER font part de leur intérêt à rejoindre ladite commission. Ces deux postulations sont acceptées par acclamation du Conseil général.

Les prochaines séances ordinaires du Conseil général sont fixées au 23 juin et 15 septembre 2014.

La présente séance est levée à 2205.

Nicolas RIBAUX

Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 15 septembre 2014

Excusés : Messieurs Michael GERBER et Christophe PORRET.

En préambule à notre assemblée communale, notre Président du Conseil général, M. Pierre ALFTER, nous donne lecture de la lettre de démission du Conseil général de Fresens, envoyée à notre attention par M. Michael GERBER. Suite à cela, M. Pierre ALFTER propose de placer le point 4 de l'ordre du jour avant le point 2, ceci afin de respecter une meilleure chronologie des sujets à discuter. Cette proposition est acceptée par l'ensemble de l'assemblée. La présente séance débute à 20h05. Notons la présence de divers spectateurs, dont la maîtresse de l'école des lieux, Mme Claudine HUGUENIN, ainsi que M. MERAT du journal L'Express de Neuchâtel.

1. Procès-verbal de la séance du 03 juin 2014.

Le procès-verbal ad-hoc est accepté en la matière, sans remarque et avec remerciements à son auteur pour sa bonne tenue.

2. Informations sur la vente du terrain des Reussilles.

Tout d'abord, M. Michel JUNOD nous explique brièvement les différentes démarches entreprises à ce jour, que ce soit par la commune de Fresens ou par la commission occupée à la vente desdites parcelles. Aussi, M. JUNOD nous informe que l'architecte en charge du dossier, M. STEFFEN, a subi des problèmes de santé qui l'ont contraint à une réorientation professionnelle. Quant au nouvel architecte approché, M. CRETТАZ, il n'a tout simplement plus donné de nouvelles.

Au vu de ce qui précède, une nouvelle solution a été envisagée, à savoir de remettre l'ensemble du projet de construction à l'entreprise Gaille SA, en relevant que le délai maximal pour concrétiser ledit projet immobilier serait de 2 ans. Un projet de convention devrait ainsi être réalisé avec cette dernière société.

Notons que l'entreprise Gaille SA se porterait ainsi garante du projet, mais n'achèterait pas lesdites parcelles. Ce sont les futurs propriétaires qui s'acquitteront ensuite des montants dus. Financièrement, la commune de Fresens espère ainsi encaisser une somme avoisinant les CHF 430'000.-, à raison d'une surface totale de 1'925 m², d'une valeur de 300.-/m², non-équipée, soit environ CHF 580'000.-, dont à déduire une somme d'environ 150'000.- relative à la préparation des parcelles.

3. Demande de crédit de CHF 1'000'000.- pour la construction d'une nouvelle école.

En entame, M. Gilles-Henri PORRET nous lit divers extraits du règlement de fonctionnement du cercle scolaire des Cerisiers, parmi lesquels il est clairement spécifié que les communes membres dudit cercle doivent fournir des locaux scolaires adaptés. Suite à cela, Gilles-Henri nous rappelle que notre collègue actuel ne répond plus du tout aux normes en vigueur, en raison de sa vétusté et que l'étude de rénovation du bâtiment existant s'est révélée insatisfaisante. Il mentionne encore le soutien total de notre projet par le cercle scolaire des Cerisiers, ainsi que celui de l'Etat de Neuchâtel, qui a reconnu nos besoins en la matière, par l'approbation d'un arrêté. Gilles-Henri déclare finalement que les besoins en infrastructures scolaires sont bien réels actuellement et qu'ils seront encore accrus ces prochaines années.

Monsieur Thierry PITTET aimerait obtenir des garanties concernant l'utilisation de notre future collègue par des écoliers. A ce sujet, Gilles-Henri PORRET lui répond que le maintien des classes dans les communes membres et l'un des buts fondamentaux du cercle scolaire, mais qu'il ne peut lui fournir aucune garantie à 100%.

Madame Anne-Laure PARATTE ROCHAT souhaiterait savoir si un accueil parascolaire a été envisagé à Fresens. Gilles-Henri PORRET lui déclare qu'aucune demande de ce type n'est parvenue à notre administration et que cela n'est pas prévu, même si nous ne pouvons pas exclure qu'une structure de ce type ouvre un jour dans notre localité. Toutefois, notre nouveau bâtiment scolaire n'a pas été spécifiquement étudié à ce sujet. Gilles-Henri précise encore que l'accueil parascolaire est un grand sujet d'actualité et que ce problème est actuellement en réflexion dans toutes les communes de la Béroche.

Gilles-Henri ajoute que si le projet venait à être accepté, les travaux de construction pourraient débuter au printemps 2015, avec pour objectif une première utilisation des classes au 1^{er} janvier 2016.

Madame Anne-Laure PARATTE ROCHAT demande si d'éventuelles personnes intéressées par l'achat du bâtiment de notre collègue actuel, se sont déjà manifestées. Il lui est répondu que cela n'est pas le cas, mais que notre commune n'a encore fait aucune démarche en ce sens, ce qui ne servirait à rien si le projet de nouveau bâtiment scolaire venait à être refusé.

Monsieur Pierre ALFTER propose d'utiliser uniquement du bois suisse pour la construction du futur bâtiment et même éventuellement du bois provenant de notre commune. Cette proposition sera étudiée en détail le moment venu.

Monsieur Thierry PITTET explique pour sa part que le label « Minergie P » est actuellement en cours d'évolution, mais que les deux variantes relatives à la production d'électricité au moyen de panneaux photovoltaïques restent les mêmes, à savoir son utilisation à nos propres fins ou alors sa revente à un groupe tel « Swissgrid ».

Madame PARATTE ROCHAT lance l'idée de faire appel à une fondation philanthropique quelconque, dans le but de nous soutenir financièrement. Il s'agit-là d'une idée intéressante et qui mérite d'être approfondie.

Pierre ALFTER nous donne ensuite connaissance de la teneur de l'arrêté soumis à votation, avec le concours de Gilles-Henri PORRET pour en commenter les différents points. Ce dernier nous informe ainsi qu'en cas d'acceptation du projet, les comptes de l'école seraient alourdis d'environ CHF 35'000.-/an.

Il est mentionné que les frais de fonctionnement du nouveau bâtiment seront certainement un peu moins élevés que pour le bâtiment actuel, mais qu'en revanche les frais de conciergerie pourraient augmenter un peu.

Plusieurs membres du Conseil général font remarquer l'utilité et les avantages de garder une école dans notre village. A l'opposé, il est également souligné le coût élevé du projet et un certain « manque d'engagement » de la part de l'Etat.

Monsieur Michel JUNOD rappelle qu'une fusion des communes est toujours plus dans l'air du temps et qu'il s'agit également d'un paramètre à prendre en considération.

Il est encore mentionné qu'en cas de refus du projet, la construction d'une nouvelle école villageoise ne se fera sans doute jamais à l'avenir.

En finalité, l'arrêté relatif à la demande de crédit de CHF 1'000'000.-, pour la construction d'une nouvelle école, est accepté par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

4. Demande de crédit de CHF 14'000.- pour la mise en conformité du réservoir.

M. Michel JUNOD explique à l'assemblée les petits travaux de rénovation prévus, de même que le nettoyage du réservoir et éventuellement la pose d'un compteur d'eau.

M. Pierre ALFTER nous donne lecture de l'arrêté concernant la demande de crédit de CHF 14'000.-, pour la mise en conformité du réservoir, lequel est accepté à l'unanimité.

5. Informations diverses du Conseil communal.

Madame Marion ROLLIER nous donne des nouvelles du projet relevant d'un nouveau centre médical de proximité pour la région Béroche – Bevaix. A ce sujet, Marion déclare que le projet de convention entre les communes concernées et le collectif des médecins du futur centre médical est en phase de finalisation. Celui-ci prévoit notamment que 6 médecins oeuvrent à Bevaix, avec une antenne de 2 praticiens à St-Aubin. Le nouveau centre médical situé à Bevaix serait ouvert 6/7 jours et maintiendrait le service des visites à domiciles. Il est précisé que le montant de 2,5 millions de francs relatif aux transformations du bâtiment actuel en centre médical, sera entièrement à la charge de la commune de Bevaix. Marion relève finalement que la commune de Gorgier a également rejoint ce projet.

M. Michel JUNOD nous informe que le container à poubelles situé à la hauteur du N°14 de la rue des Fontaines, qui est régulièrement à moitié vide, va prochainement être déplacé sur la place de l'éco-point, où l'unique autre container à sacs à poubelles est lui régulièrement trop rempli et finit par déborder.

Michel JUNOD nous fait part ensuite d'une agréable nouvelle, concernant la subvention que l'Etat de Neuchâtel, via le service des Ponts & Chaussées, va nous verser pour la rénovation du pont des Polonais. En effet, ce dernier service s'est finalement ravisé et a décidé de prendre en charge le 42 % des frais totaux de rénovation. Pour rappel, dans un premier temps, il était question de seulement 20 % de subvention et uniquement pour les travaux de surfacage. En substance, notre commune économisera ainsi CHF 54'600.- et le montant total des frais de rénovation se montera à CHF 75'400.-, en lieu et place des CHF 130'000.-, votés lors de notre Conseil général du 03 juin 2014.

M. Marc-André MAGNIN nous explique ensuite avoir étudié le projet de Police Unique, soit la possibilité de conclure des contrats de prestation avec la police neuchâteloise ou encore la possibilité de louer des assistants de sécurité publique auprès des communes qui en sont munies. Marc-André précise que le domaine est actuellement en pleine évolution et qu'il ne sert à rien de se presser de prendre position à ce sujet.

6. Divers.

M. Olivier PORRET nous fait part du problème concernant des automobilistes qui se garent autour du bâtiment du battoir et qui de ce fait, gênent les agriculteurs lorsqu'ils doivent y accéder. Proposition est faite de fixer un panneau de signalisation « stationnement interdit ».

M. Michel JUNOD nous confirme que des pourparlers sont toujours en cours entre notre commune et Swisscom, concernant l'implantation d'une éventuelle antenne téléphonique, mais que le projet avance lentement, les conditions à réunir pour une telle installation étant très restrictives.

Pour conclure, il est proposé que la commission sport-loisirs-culture s'approche du comité d'école de Fresens, afin d'établir un programme pour la fête de Noël et fixer une date.

La prochaine séance du Conseil général est fixée au 08 décembre 2014.

La présente séance est levée à 2215.

Au nom du Conseil général :

Le président



Le secrétaire



Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 08 décembre 2014.

Excusés : Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT.
M. Christophe PORRET.

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, la séance peut débuter à 20h00.

1. Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014.

Le document relatant la séance susmentionnée est accepté à l'unanimité, sans modification et avec remerciements à son auteur.

2. Budget 2015.

En entame, M. Thierry PITTET et Mme Mireille GAILLE, tous deux membres de la commission financière, nous informent qu'ils ont déjà préalablement étudié le budget de fonctionnement 2015 de notre commune et qu'ils préconisent de l'accepter en la matière, ceci d'autant plus qu'il présente un excédent de revenus de près de CHF 70'000.00.

A ce sujet, M. Gilles-Henri PORRET remercie notre commission financière pour le travail accompli et ajoute que ce bon résultat est notamment dû à une bascule de 7 points d'impôt du canton envers les communes, ce qui représente pour nous une embellie d'environ CHF 48'000.00. Il ajoute que les chiffres correspondants se trouvent sous le point 900.400.00 – « impôt s/revenu P.P. ».

Notre Président du Conseil général, M. Pierre ALFTER, prend ensuite la parole et procède à l'énumération page par page du budget 2015 qui nous est présenté, en demandant aux membres du Conseil général de l'interrompre, en cas de question.

- N° 101.318.00 – Conseils juridiques.

Gilles-Henri PORRET mentionne que le Conseil communal est de plus en plus souvent confronté à des dossiers « épineux » et que pour un dossier en particulier, il avait été fait appel aux conseils d'un avocat.

- N°239.361.02 – Bourses d'études.

Notre administratrice communale, Mme Anne COSANDIER et Mme Marion ROLLIER font remarquer que les charges indiquées sous cette rubrique n'ont rien à voir avec un quelconque habitant de Fresens, mais qu'il s'agit d'un chiffre fourni par le canton et qui varie en fonction du nombre d'habitants par commune.

- N°490.352.00 – Part au SIS serv. ambulance.

A ce sujet, M. Marc-André MAGNIN déclare que l'augmentation du coût est due au changement de système concernant la gestion des interventions et qu'il s'agit dorénavant de payer un forfait par habitant.

- N°520.361.00 – Subsidés Lamal.

Il est expliqué que la somme mentionnée de CHF 34'080.00 résulte en fait de différents reports de sommes provenant d'autres comptes, suite à une réorganisation survenue dans la manière de gérer les affaires sociales.

- N°620.314.00 – Entretien des routes.

M. Michel JUNOD nous informe que des bordures de routes devront être refaites prochainement et qu'il y a également lieu d'envisager la création d'une future place d'évitement, le long de la route reliant Fresens à Montalchez.

- N°620.331.00 – Amort. travaux Pont des Polonais.

Monsieur Thierry PITTET propose d'augmenter la somme de CHF 1'000.00, au vu du bénéfice escompté sur l'exercice 2015, ceci dans le but d'amortir plus rapidement notre dette.

Messieurs Gilles-Henri PORRET et Michel JUNOD lui répondent que pour différentes raisons il n'y a ni nécessité, ni intérêt à accélérer cet amortissement.

- N°700.380.00 – Attribution à réserve eau.

M. Pierre ALFTER souhaite obtenir quelques explications concernant ce compte. M. Gilles-Henri PORRET lui répond qu'il s'agit en fait d'alimenter ce compte en une réserve d'argent suffisante en cas de pépin, par exemple si une conduite d'eau venait à sauter. Actuellement cette réserve financière avoisine les CHF 45'000.00. Dès lors, une baisse du prix de l'eau n'est pas totalement exclue à l'avenir.

- N°812.319.00 – Dépenses diverses & inventaire.

Le secrétaire soussigné souhaite connaître la raison pour laquelle les charges liées à ce poste sont plus que décuplées, par rapport aux années précédentes. A ce sujet, Michel JUNOD explique qu'un inventaire total de notre forêt va être réalisé, puisque obligatoire tous les 10 à 20 ans et qu'il s'agit d'une tâche particulièrement conséquente. Michel JUNOD souhaiterait d'ailleurs la simplifier un peu, en procédant éventuellement par sondage. Toutefois cette possibilité doit encore être discutée et négociée avec le responsable de l'arrondissement forestier.

En finalité, M. Pierre ALFTER nous donne lecture de l'arrêté d'approbation du budget 2015 de la commune de Fresens, prévoyant un excédent de revenus de CHF 69'864.25. Celui-ci est accepté à l'unanimité par le Conseil général.

3. Rapports des différentes commissions.

- Commission de la bibliothèque : M. Thierry PITTET nous informe que les séances se déroulent bien et qu'une nouvelle assistante bibliothécaire a été engagée.

- Conseil général de Paroisse : Mme Mireille GAILLE nous déclare qu'un nouveau conseiller de paroisse a été nommé, en la personne de M. Laurent PORRET. De plus, elle ajoute que la collecte de fond visant à acquérir un nouvel orgue pour le temple de St-Aubin avance bien, puisque actuellement les 2/3 de la somme ont été récoltés.

- Syndicat intercommunal des eaux de la Haute-Béroche : M. Michael GERBER ayant démissionné du Conseil général de Fresens, c'est Monsieur Stéphane ZWAHLEN qui se chargera de reprendre cette commission. Ce dernier est remercié par l'ensemble du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, le présent point est refermé, aucun sujet spécifique ne devant être traité devant le Conseil général.

4. Informations du Conseil communal.

Tout d'abord, M. Marc-André MAGNIN nous fait part de la nouvelle politique sécuritaire qui prévaut dans le canton de Neuchâtel et notamment la possibilité de « louer » des prestations fournies par des assistants de sécurité publique, auprès de communes en étant dotées, dans le cadre de missions sécuritaires communales. Après un débat ouvert et nourri du Conseil général, il ressort à l'unanimité que notre commune n'a actuellement pas besoin de ce genre de prestations.

C'est ensuite au tour de M. Michel JUNOD de nous donner quelques informations concernant le projet immobilier du terrain des Reussilles, dossier qui avance à nouveau, depuis qu'il est supervisé par l'entreprise villageoise Gaille SA. Cette dernière société part sur un projet de 4 nouvelles constructions individuelles, soit des parcelles plus petites, mais également plus faciles à vendre. Michel JUNOD nous renseigne également sur les échanges de terrains qui ont eu lieu afin de procéder à la construction de la future halle de stockage de l'entreprise Gaille SA, sise au lieu-dit « Dessous la Vy de Pacot » et dont les actes officiels ont été paraphés ce jour.

Au sujet de la construction de notre nouvelle école villageoise, Gilles-Henri PORRET nous assure que le dossier de mise à l'enquête devrait parvenir au SAT (service de l'aménagement du territoire cantonal) d'ici le début de l'année 2015. Par ailleurs, il nous informe également que plusieurs amateurs, dont le Musée de la Béroche, se sont déjà spontanément annoncés afin de nous faire part de leur intérêt pour l'acquisition de notre bâtiment scolaire actuel. La somme d'environ CHF 200'000.- semble être assez réaliste.

Mme Marion ROLLIER nous apprend que la mise en œuvre du nouveau centre médical régional, qui sera basé à Bevaix, prend du retard. Pour autant, l'ouverture de ce futur centre de médecine de proximité reste prévue pour l'année 2016.

Pour conclure les informations du Conseil Communal, Michel JUNOD déclare que la réfection du réservoir du haut a été réalisée, après avoir coupé l'arrivée d'eau et l'avoir entièrement vidé. Les travaux effectués ont laissé apparaître qu'il s'agit d'un ancien réservoir, datant de la fin des années '40, mais qui est encore en excellent état. D'ailleurs, selon Michel JUNOD, il n'est pas impossible que le petit réservoir du bas, qui sert uniquement à réguler la pression de l'eau, soit un jour abandonné.

5. Divers.

Mme Mireille GAILLE demande s'il serait possible de dresser et de décorer le sapin de Noël communal, en un endroit à déterminer, celui-ci étant actuellement entreposé à côté du vieux battoir.

Mme Christiane POGET fait remarquer qu'en raison des conditions climatiques de cet hiver, l'accès à la décharge à cailloux et actuellement impraticable en voiture. Le Conseil communal prend note de cette remarque et va réfléchir à la manière d'améliorer l'accès en question.

Dans le cadre du dossier « Swisscom », Mme Tsilla GAILLE souhaiterait savoir où en sont les négociations. Il lui est répondu que ce dossier avance très lentement, du fait que l'opérateur en question ne semble pas intéressé par la pose d'une nouvelle antenne sur notre territoire communal.

Mme Mireille GAILLE aimerait également savoir si le projet de nouveau panneau d'affichage communal a avancé. Gilles-Henri PORRET lui répond qu'une rencontre avec les responsables de l'entreprise Car Postal est prévue. Aussi, une idée intéressante consisterait à ériger un abri de bus unique et centralisé, lequel accueillerait également le panneau d'affichage en question.

Pour conclure, M. Stéphane ZWAHLEN demande si la pose de nouveaux copeaux de bois est prévue sur la place de jeux du village. M. Michel JUNOD lui répond que cela va effectivement se faire, dès la semaine suivante.

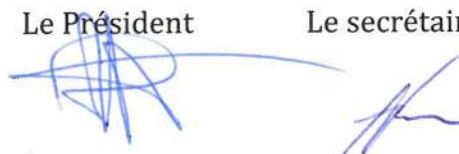
La prochaine séance du Conseil général est fixée au lundi 20 avril 2014.

La présente séance est levée à 2145.

Au nom du Conseil général :

Le Président

Le secrétaire



Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 20 avril 2015

Excusés : M. Thierry PITTET

L'ordre du jour est accepté en la matière et la séance débute à 20h00. Notre président du Conseil général, M. Pierre ALFTER nous donne connaissance de la lettre de démission de notre législatif de M. Christophe PORRET, lequel a déménagé à St-Aubin/NE. Il reste donc actuellement 11 membres au Conseil général, sur un total de 15 sièges.

1. Procès-verbal de la séance du 08 décembre 2014.

Le procès-verbal en question est accepté à l'unanimité, sans correction et avec remerciements à son auteur.

2. Adoption du nouveau règlement communal sur les finances.

M. Gilles-Henri PORRET nous commente la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), qui a été promulguée par le Grand Conseil en juin 2014, afin d'être appliquée dès le 1^{er} janvier 2015. En substance, selon Gilles-Henri, ce nouveau règlement a pour but de mieux prévenir les éventuels « dérapages financiers » et également permettre d'harmoniser les présentations des budgets entre les communes, le canton ou encore les syndicats intercommunaux.

En substance, le canton propose un règlement type, auquel les communes peuvent apporter quelques légères modifications. Gilles-Henri ajoute que ce nouveau règlement va quelque peu complexifier la tâche du Conseil communal, notamment en raison de l'obligation d'élaborer un plan financier communal, sur les trois prochaines années.

A ce sujet, notre Conseil communal s'engage à faire le maximum pour respecter les nouvelles directives en la matière. Notons par ailleurs que des tableaux informatiques sont également fournis par le canton, lesquels permettent de remplir des colonnes prédéfinies, avec les chiffres de notre commune, afin de tenter de parvenir à un équilibre budgétaire.

Toujours selon Gilles-Henri, ce nouveau règlement autoriserait pas exemple la commune de Fresens à atteindre un déficit budgétaire maximum de CHF 147'000.00.

M. Pierre ALFTER demande quels seront les changements au niveau de l'organe de révision des comptes. Il lui est répondu que cette nouvelle loi sur les finances impose désormais la nomination d'un organe de révision pour les trois prochaines années et que les contrôles effectués par la fiduciaire en question deviendront obligatoirement annuel.

Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT se demande si la commission financière de Fresens, dont elle fait partie, a encore une raison d'être. Notre administratrice communale, Mme Anne COSANDIER lui répond que ce nouveau règlement financier ne changera rien aux tâches dévolues à l'actuelle commission financière.

Il est également relevé par notre Conseil communal que le règlement de commune de Fresens a près de 30 ans et qu'il est donc passablement obsolète. Toutefois, dans l'éventualité d'une fusion avec nos communes avoisinantes, il ne semble pas urgent de procéder à sa mise à jour.

Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT demande également s'il est normal que l'article 10 du règlement communal sur les finances (RCTF) qui nous est présenté, stipule une autonomie financière du Conseil communal de CHF 20'000.00. A ce sujet, notre Conseil communal confirme qu'à l'heure actuelle, leur autonomie financière est de CHF 5'000.00 et qu'il semble effectivement qu'il s'agisse là d'un montant prévu plutôt élevé. Après quelques réflexions, il est demandé que le règlement susmentionné fasse état du montant de CHF 10'000.00, sous les articles 10 et 12, en lieu et place de la somme de CHF 20'000.00, telle que mentionné dans le projet.

Le secrétaire soussigné fait également remarquer que le règlement financier qui nous est présenté comporte manifestement une faute, dans la mesure où l'alinéa 4 de l'article 5 renvoie à l'article 1^{er} alinéa 2, ce qui n'a aucun sens. Après une relecture approfondie par notre Assemblée communale, il est effectivement constaté une erreur, dans le sens où l'article 5 alinéa 4 doit effectivement se rapporter à l'article 4 alinéa 2.

En finalité et après avoir procédé aux petites modifications susmentionnées, le présent règlement financier est accepté à l'unanimité par le Conseil général.

3. Approbation de l'arrêté relatif au mandat de l'organe de révision.

Suite à l'obligation de désigner un organe de révision des comptes pour les trois prochaines années, soit les exercices 2015, 2016 et 2017, notre administratrice communale s'est approchée de la fiduciaire Pointet, laquelle procède actuellement au contrôle de nos comptes. Après avoir reçu une offre d'une somme de CHF 2'800.00, de la part de cette dernière fiduciaire, un second contact a été pris avec la fiduciaire Eddy Deuber SA à Cortaillod, laquelle traite déjà plusieurs mandats pour des communes du canton et qui a répondu favorablement à notre mandat, pour une somme de CHF 2'000.00.

Au vu de ce qui précède et étant donné la grande différence de prix entre les deux fiduciaires, le Conseil général adopte à l'unanimité l'arrêté autorisant le Conseil communal à mandater la fiduciaire Eddy Deuber SA, pour le contrôle des comptes 2015, 2016 et 2017 de notre commune.

4. Avenir de la commune et de ses autorités.

M. Pierre ALFTER nous donne connaissance de la lettre de démission du Conseil communal de Fresens, rédigée par Mme Marion ROLLIER, laquelle cesse avec effet immédiat ses engagements en faveur de notre politique villageoise.

M. Michel JUNOD reprend le sujet et nous fait part de ses profonds regrets suite à cette démission, tout en déclarant la comprendre et l'accepter. Il précise toutefois que nos Autorités communales se trouvent maintenant avec « le couteau sous la gorge », en ce sens que si un nouveau départ devait arriver au sein du Conseil communal, notre commune devrait être placée sous la tutelle de l'Etat.

D'une manière générale, il est indéniable que les volontaires pour repourvoir les places vacantes, que ce soit au Conseil communal, comme au Conseil général, ne se poussent pas au portillon et que les personnes prêtes à s'investir pour le bien de leur communauté se font de plus en plus rares.

Gilles-Henri PORRET atteste que les exigences pour siéger dans un exécutif sont toujours plus élevées et que notre système de milice a probablement trouvé ses limites. De plus, la multiplication des séances à l'intérieur et à l'extérieur de notre commune, ainsi que la disponibilité demandée ne favorisent pas vraiment les personnes qui hésiteraient à entrer en politique.

M. Marc-André MAGNIN note également que de plus en plus de dossiers deviennent cantonaux et que les solutions à apporter doivent être trouvées non-plus au niveau villageois mais bien régional, voire de l'ensemble du canton, multipliant ainsi d'autant plus le nombre de séances.

Gilles-Henri nous informe que le Conseil communal envisage de convoquer l'ensemble de la population de Fresens à une « Assemblée communale », aux environs du mois de septembre 2015, qui aurait pour but de tenter de trouver de nouveaux volontaires, prêts à s'engager politiquement en faveur de notre commune.

Pour conclure ce point et au nom de l'ensemble du Conseil général, notre Président Pierre ALFTER remercie sincèrement Marion ROLLIER, pour son travail accompli au sein du Conseil communal.

5. Informations du Conseil communal.

Dans le cadre du célèbre dossier « Swisscom », Michel JUNOD nous informe qu'un comité d'opposants, constitué d'une vingtaine de membres, tous habitants de la partie sud-est du village, a clairement fait part qu'il était pour eux totalement exclu qu'une antenne de téléphonie soit implantée sur la parcelle de terrain de l'entreprise Gaille SA. Pour sa part, l'entreprise Swisscom s'est dite ouverte au dialogue, pour autant que l'antenne en question soit implantée contre le silo de l'entreprise Gaille SA et qu'il n'y ait évidemment aucune opposition !

Au vu de ce qui précède, les négociations se trouvant dans une véritable impasse, le Conseil communal entend clôre ce dossier, ayant déjà perdu suffisamment de temps et d'énergie pour rien. Libre aux personnes motivées d'aller tenter de convaincre les opposants, une implantation d'une antenne téléphonique « en force » étant exclue, pour des questions de durées de recours et de frais, jugés irrésonnables.

Michel JUNOD nous fait part ensuite de problèmes récurrents liés aux logements se trouvant dans le bâtiment abritant la laiterie. En effet, de gros problèmes d'humidité affectent le logement supérieur, occasionnant des traces de moisissure, alors que les locataires du logement situé au niveau inférieur se plaignent des vibrations ressenties dans la dalle de leur appartement et qui proviennent des compresseurs de la laiterie et du congélateur communal. Michel précise qu'à l'heure actuelle, il n'est pas prouvé qu'un arrêt éventuel de ce dernier signifierait la fin des vibrations. Quoi qu'il en soit, des travaux visant à régler ou en tout cas améliorer ces problèmes doivent être effectués, dans le but de proposer des logements décentes à la location.

Toujours dans le cadre des affaires qu'il gère, Michel JUNOD nous explique qu'il devra prochainement s'atteler à l'inventaire de tous les arbres recensés sur les 600000 mètres carrés que compte notre forêt communale, ce qui représente 5 jours de travail en compagnie du garde-forestier et de 3 ouvriers !

Après avoir recherché un conducteur de chantier, Gilles-Henri PORRET nous informe que les travaux de notre futur bâtiment scolaire seront finalement placés sous la responsabilité d'une entreprise de construction générale. Un cahier des charges va être publié, au niveau Suisse et les mises en soumissions des travaux vont bientôt débuter. La question se pose encore au sujet des panneaux photovoltaïques, à savoir quelle quantité, pour quel usage. Pierre ALFTER répond qu'il vient d'en installer chez lui et qu'il s'agit assurément d'un investissement rentable. Dans le même dossier, Gilles-Henri ajoute qu'il est prévu que les parents d'enfants qui viendraient à l'école en voiture, seront priés de déposer leur progéniture à la hauteur du vieux battoir. Quant au projet de futur arrêt unique du CarPostal, qui serait situé au centre de notre localité, il devra répondre à de nombreux critères, dont le respect des normes actuelles pour ce type d'abri et également le fait de ne pas être situé dans un carrefour.

Marc-André MAGNIN relève pour sa part qu'une importante quantité de déchets végétaux, cailloux, racines et même matières plastiques ont été entreposés à l'extérieur de la décharge à cailloux, soit au bord du chemin bétonné, donnant ainsi une image très sale des lieux. A cet effet, Marc-André profite de l'occasion pour rappeler que des bennes à déchets verts sont à notre disposition à divers endroits dont Vaumarcus, Sauges ou encore St-Aubin, la plus proche étant située dans le quartier des Charrières, dans cette dernière localité.

6. Divers.

M. René PORRET se demande à quoi sert encore la commission de notre nouvelle école, étant donné qu'il n'est absolument pas tenu au courant des avancées effectuées dans ce projet. Gilles-Henri PORRET lui répond qu'il a agi de la sorte par pragmatisme, dans le but de simplifier les choses et non-pas pour tenir à l'écart ladite commission.

Gilles-Henri précise qu'il tâchera de mieux communiquer les suites envisagées et que la commission en question sera de toute manière convoquée, lors de l'établissement du cahier des charges.

Mme Mireille GAILLE mentionne que notre pauvre sapin de Noël est resté couché tout l'hiver étant donné qu'il n'a finalement jamais été installé. A corriger pour l'hiver prochain !

Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT relève que de nombreuses branches mortes de peupliers jonchent les abords de la place de jeux. Il lui est répondu qu'il sera demandé à « Lopi » d'aller remettre en état les lieux.

M. Stéphane ZWAHLEN aimerait savoir si des personnes se sont opposées à la construction de notre nouveau bâtiment scolaire ? Il est informé qu'une lettre de protestation est bien arrivée sur le bureau du Conseil communal, mais aucune opposition formelle.

Le secrétaire soussigné demande s'il n'y aurait pas possibilité d'évacuer les décombres des deux goals de football qui traînent aux abords du vieux-battoir. Accord est donné pour évacuer ces morceaux de buts, un benne à ferraille se trouvant actuellement entreposée sur notre éco-point.

La prochaine séance du Conseil général est fixée au lundi 1^{er} juin 2015.

La présente séance est levée à 22h25.

Au nom du Conseil général :

Le Président

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire

A blue ink signature consisting of a few sharp, angular strokes.

Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 1^{er} juin 2015

Excusé : M. Thierry PITTET

L'ordre du jour est accepté tel que présenté et la séance peut débuter à 20h00. Notons la présence de nos concitoyens Messieurs Olivier BESSON et Jean POGET, ainsi que celle de M. MERAT du journal L'Express de Neuchâtel.

1. Procès-verbal de la séance du 20 avril 2015.

Notre Président du Conseil général, M. Pierre ALFTER relève une erreur qui s'est glissée en page 4 du 5^{ème} point à traiter « Informations du Conseil communal ». En effet, notre forêt communale compte bien une surface de 600'000 mètres carrés en lieu et place des 60'000 m2 tels que mentionné dans le document transmis. Cette correction apportée, ledit procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec les remerciements ad-hoc.

2. Comptes 2014.

M. Pierre ALFTER énumère page par page les comptes 2014 de la commune de Fresens, en demandant d'être interrompu en cas de question.

- N° 581.361.02 – Aide sociale, prov. régul. trésorerie.

Pierre ALFTER souhaiterait obtenir quelques informations concernant ce poste qui ne figurait pas aux comptes des années précédentes et qui présente tout d'un coup une charge de CHF 89'001.70. M. Gilles-Henri PORRET lui répond qu'il s'agit simplement d'une nouvelle manière de calculer une partie des charges sociales et que ce chiffre correspond au montant dû pour l'année en cours et pour 2014.

- N° 700.312.01 – Achat d'eau au SEHB.

Pierre ALFTER aimerait connaître la raison du montant de CHF 11'125.50 qui figure sous les charges 2014 et qui représente presque le double de l'année précédente. A ce sujet, il lui est répondu que ce montant fluctue en fonction des conditions climatiques et que cette hausse s'explique en grande partie par un printemps très sec.

Avant de prendre connaissance du rapport établi par la commission financière, certaines informations complémentaires sont fournies au Conseil général. Concernant les impôts des personnes morales, il s'agit d'additionner le montant figurant au point 900.401.00 (Impôt s/bénéfice P.M.), soit CHF 46'995.44 aux montants figurant aux points 900.401.90 (Fonds IPM selon population) et 900.401.91 (Fonds IPM selon emploi), respectivement CHF 21'689.67 et CHF 28'727.94.

Au final, le revenu total provenant des impôts sur les personnes morales s'élève donc à CHF 97'413.05, alors qu'un montant de CHF 80'000.00 avait été budgetisé.

Quant à la péréquation financière cantonale 2015, notre commune devrait s'acquitter d'un montant de CHF 5'322.00, chiffre à prendre avec précaution vu qu'il s'agit uniquement d'une première estimation.

En finalité, Pierre ALFTER nous annonce des comptes 2014 bénéficiaires de CHF 73'284.92.

3. Rapport de la commission financière.

Madame Mireille GAILLE, membre de ladite commission, nous donne connaissance du rapport établi par leurs soins, ceci après avoir épluché les comptes 2014. Cette commission n'a relevé aucune erreur comptable et propose au Conseil général d'accepter les comptes 2014, tels que présentés.

Les bons résultats de l'exercice 2014 font que plusieurs membres du Conseil général s'interrogent sur la possibilité de procéder à une baisse du coefficient fiscal.

A cette interrogation, M. Gilles-Henri PORRET répond qu'il n'y a pas lieu de se presser de baisser le taux d'imposition et cela pour plusieurs raisons. En effet, l'Etat de Neuchâtel va prochainement supprimer toute une série de subventions, par exemple dans le domaine de l'éducation et de l'entretien des routes, ce qui aura forcément pour conséquence d'alourdir les charges des communes. De plus, des provisions financières doivent être faites pour payer la recapitalisation de Prévoyance.ne, avec pour échéance 2039. Par ailleurs, si une éventuelle fusion des communes devait avoir lieu, un taux d'imposition unique devrait être appliqué, ceci sans parler de l'incertitude qui est toujours liée à la péréquation financière cantonale, qui est toujours très variable. Pour toutes ces raisons, Gilles-Henri propose de ne pas se précipiter à ce sujet.

Au vu de ce qui précède, Pierre ALFTER nous lit l'arrêté d'approbation des comptes 2014 de la commune de Fresens, présentant un excédent de revenu de CHF 73'284.92. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4. Election complémentaire au Conseil communal.

Suite à l'appel à la population, relayé par un article paru dans la presse régionale, M. Olivier BESSON, jeune retraité, s'est présenté de lui-même auprès du bureau communal de Fresens, afin de faire part de son intérêt au poste de conseiller communal.

De même, M. Jean POGET, fraîchement retraité également, nous a déclaré avoir du temps à disposition et le souhait évident de vouloir aider de son mieux notre commune, dans le but surtout d'éviter une sombre mise sous tutelle cantonale.

Au vu de ce qui précède, M. Pierre ALFTER nous informe que l'élection des personnes susmentionnées peut être tacite, si personne d'autre ne souhaite se présenter à l'une de ces places.

Personne d'autre ne manifestant son intérêt à rejoindre notre Conseil communal, Messieurs Jean POGET et Olivier BESSON sont élus à l'unanimité et avec les applaudissements du Conseil général.

5. Accord de principe sur un projet de fusion.

M. Gilles-Henri PORRET nous présente le projet établi par le groupe « Néofusion Littoral Ouest », après avoir lui-même participé récemment à une réunion qui se tenait à Cortaillod et lors de laquelle le document qui nous a été transmis par mail a été réalisé.

Après avoir énuméré différentes raisons d'envisager une fusion de notre commune avec les autres communes de la Béroche, ainsi qu'avec les communes de Bevaix et Cortaillod, Gilles-Henri nous déclare que Bevaix est très intéressé par cette fusion, mais que Cortaillod doit encore se positionner.

A la demande de M. Pierre ALFTER de la raison de ne pas englober également la commune de Boudry, il est répondu que cette dernière commune ne semble manifestement pas actuellement intéressée par une fusion, en raison notamment du précédent échec de la fusion « BBC », soit Bevaix, Boudry et Cortaillod.

Il semble toutefois que la clé du projet « Néofusion Littoral Ouest » réside dans le choix de la commune de Cortaillod, de soutenir ou non ce projet.

Plusieurs membres du Conseil général sont d'avis qu'il s'agit là pour nous d'une belle occasion pour de « raccrocher » la région de la Béroche au reste des communes du Littoral et également d'atteindre une taille plus importante.

Gilles-Henri PORRET nous informe également d'un autre projet en cours, soit celui réalisé par le comité qui milite pour une fusion exclusivement constituée par les communes de la Béroche et pour lequel le nombre de signature valables a été recueilli dans chacune des communes de la Béroche. Ce comité réclame d'ailleurs un projet de fusion bérochale avant fin 2015, soit un délai extrêmement court.

Selon Gilles-Henri, l'idée serait de présenter rapidement un contre-projet à l'initiative susmentionnée, afin d'inclure dans le processus de fusion les communes de Bevaix et Cortaillod.

Il est rappelé que le refus, à l'époque, de la commune de Gorgier de fusionner avec les autres communes de la Béroche, avait mis un sérieux coup de frein aux envies de fusions et avait fait « perdre » environ 3 ans au projet. Il est également relevé par le Conseil général l'importance de communiquer les travaux en cours à l'ensemble de la population concernée.

En finalité, l'accord de principe sur une fusion à sept communes, sollicité par le Conseil communal auprès du Conseil général, est accepté à l'unanimité.

6. Informations du Conseil communal.

M. Michel JUNOD nous déclare qu'il a fait le tour des routes communales avec des responsables de l'entreprise Duckert SA et que les divers frais des travaux d'entretien peuvent être résumés comme ceci : Environ CHF 5'000.00 pour le gravillonnage, CHF 7'000.00 pour les caissons et les bords de routes et environ CHF 3'500.00 pour le rebouchage des fissures.

Michel JUNOD nous informe également de la possibilité de réaliser une future place d'évitement le long de la route de « La Sagne », qui aurait des dimensions d'environ 15 x 3 mètres, ceci pour une somme totale d'environ CHF 12'000.00.

Monsieur Gilles-Henri PORRET prend ensuite la parole au sujet de notre futur bâtiment scolaire, afin de nous apprendre que le cahier des charges de l'ouvrage sera terminé demain, avant d'être finalisé avec l'architecte et la commission communale ad-hoc, dès que possible.

Pour conclure, Michel JUNOD nous rappelle la tenue du « Festival des Roses » le week-end prochain, lequel se déroulera à Estavayer-le-Lac/FR et lors duquel les communes de la Béroche seront les hôtes d'honneur.

7. Divers.

A une question de Mme Mireille GAILLE concernant des éléments usés de notre place de jeux, il lui est répondu que du matériel neuf avait déjà été commandé et qu'il serait installé rapidement.

M. René PORRET souhaite connaître les modalités pour procéder à la taille des haies qui se trouvent en bordure de route et dont certaines débordent carrément sur la chaussée. Il lui est répondu que la taille des haies incombe aux propriétaires des lieux. Cette problématique est d'ailleurs régie par le code civil suisse.

La prochaine séance du Conseil général est fixée au lundi 14 septembre 2015.

La présente séance est levée à 2155.

Au nom du Conseil général :

Le Président



Le secrétaire



Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 14 septembre 2015

Excusés : Mme Mireille GAILLE,
Messieurs Joël PORRET et René PORRET.

L'ordre du jour est accepté en la matière et la séance débute à 20h00. Relevons la présence de M. MERAT du journal L'Express de Neuchâtel.

1. Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2015.

Le procès-verbal susmentionné est validé par l'ensemble de l'assemblée, sans correction et avec remerciements à son auteur.

2. Votes sur les projets de fusion de communes.

Notre Président du Conseil général, M. Pierre ALFTER, nous dresse la situation actuelle concernant l'état des projets de fusions actuellement en cours dans notre région, ceci avec l'appui de Gilles-Henri PORRET, notre représentant communal auprès du groupe Néofusion.

Tout d'abord, il nous est mentionné que la commune de Boudry n'envisage pas, à l'heure actuelle, de se positionner dans une éventuelle fusion. Concernant la commune de Cortaillod, celle-ci a décliné l'invitation de poursuivre dans la voie d'une fusion avec les communes de la Béroche ou Bevaix.

Nous sommes ensuite informés qu'une assemblée villageoise sera mise sur pied dans notre localité, en date du lundi 19 octobre 2015, afin de débattre de l'opportunité pour notre commune de fusionner avec d'autres localités.

Gilles-Henri PORRET précise que les populations des villages concernés devront voter sur la fusion avant la fin de l'année 2016, si le projet entend recevoir des subventions entières de la part du canton. Passé ce délai, les subventions seraient réduites. A ce sujet, M. Pierre ALFTER fait remarquer que l'annexe N°3 du rapport établi par le conseil communal de Fresens à l'attention du Conseil général, en date du 14 septembre 2015, comporte deux montants différents. Gilles-Henri PORRET lui répond qu'une somme de 6.2 millions est effectivement promise par le canton en cas de fusion des cinq communes de la Béroche avec Bevaix, mais de seulement 4.2 millions sans ce dernier village.

Il est relevé qu'un planing des futures échéances, relativement serré, a déjà été établi par le groupe Néofusion, lequel est annexé au document « déclaration d'intention », lequel a été distribué à l'ensemble du Conseil général.

Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT fait remarquer qu'en mai 2016 aura lieu le renouvellement de nos autorités politiques et que cela tombe un peu mal vu le projet de fusion en cours. Gilles-Henri PORRET lui répond qu'il s'agit effectivement d'un défi à relever pour nos futures autorités, tout en espérant qu'elles ne changent pas trop.

M. Olivier BESSON présente ensuite à l'assemblée communale un diaporama expliquant la situation actuelle ainsi que les deux propositions qui s'offrent à nous, à savoir le projet déposé par l'Association des Citoyens de la Béroche (ACB), qui vise à fusionner uniquement les cinq communes de la Béroche et le contre-projet qui table sur une fusion de l'ensemble des communes bérochales avec la commune de Bevaix. M. BESSON précise que les exécutifs des cinq communes de la Béroche soutiennent le contre-projet et invitent donc les législatifs à refuser l'initiative de l'ACB et à accepter le contre-projet. Il ajoute encore que les initiants du projet ACB seraient d'accord de retirer leur initiative, en cas de contre-projet satisfaisant.

M. BESSON ajoute finalement que Fresens est la première commune invitée à voter à ce sujet. Il déclare également qu'à titre personnel il trouverait intéressant d'évoquer une fusion au niveau du district, mais que cela n'est pas du tout d'actualité.

Monsieur Thierry PITTET explique avoir « un peu peur » que Bevaix, qui est LA grande commune du projet, n'indexe purement et simplement la région de la Béroche, étant donné qu'elle a beaucoup plus de poids que les autres communes. Gilles-Henri PORRET lui répond que des solutions existent ou existeront sous la forme d'un comité ou d'une commission villageoise, qui ferait office de relais auprès du Conseil communal.

Monsieur Jean POGET déclare comprendre la crainte de M. PITTET et pense qu'il sera effectivement primordial, dans le futur processus de fusion, de s'assurer que notre village soit toujours suffisamment représenté dans la nouvelle entité, sous peine d'essayer un échec du projet en votation populaire.

Pour sa part, M. Marc-André MAGNIN pense qu'en rejoignant une grande commune, nous pourrions ainsi profiter de structures et d'infrastructures plus importantes, au même titre que tous les autres villages de la Béroche et de Bevaix, d'où l'importance de défendre nos besoins.

Gilles-Henri PORRET explique que ce n'est pas encore le moment d'entrer dans les détails quant à nos souhaits ou exigences et qu'il ne faut pas perdre de vue que chaque fusion s'accompagne également de pertes de qualité inévitables et qu'il y aura forcément des avantages comme des inconvénients.

Notre Président Pierre ALFTER nous donne ensuite lecture des deux arrêtés ad-hoc. Avant de procéder au vote, le soussigné aimerait savoir de quelle manière a été perçue la défection de la commune de Cortaillod, qui avait été englobée dans les premières réflexions. Gilles-Henri PORRET répond que suite à ce retrait, un « tour de table » a été réalisé auprès des communes restantes et qu'au vu de la forte volonté de fusionner parmi les communes de la Béroche ainsi qu'auprès des autorités de Bevaix, il a été décidé d'un commun accord de continuer un projet de fusion à six communes.

Gilles-Henri mentionne finalement que le retrait de la commune de Cortaillod dans le projet aura pour incidence que le futur Conseil communal ne sera certainement pas professionnel à 100 %.

Pour conclure, le Conseil communal souligne une dernière fois le poids d'interlocuteur qu'aurait une commune de cette taille, face à l'Etat, par rapport à celui d'une petite commune qui n'a quasiment pas son mot à dire.

Au vu de ce qui précède, le projet de fusion des cinq communes de la Béroche est refusé à l'unanimité. Quant au projet de fusion englobant l'ensemble des communes de la Béroche, ainsi que la commune de Bevaix, il est accepté à l'unanimité par le Conseil général.

3. Informations du Conseil communal.

Monsieur Marc-André MAGNIN nous informe que l'Etat de Neuchâtel ne veut plus verser de subvention au « Bibliobus », annonce qui a provoqué le retrait de la commune de Milvignes de cette association, dont nous faisons partie. Aussi, le coût annuel par habitant passera de CHF 8.75 actuellement à CHF 17.50 sans les subventions de l'Etat et même un peu plus de CHF 20.00 avec le retrait de la commune de Milvignes.

A ce sujet, M. Olivier BESSON pense qu'il serait prématuré d'envisager un retrait du « Bibliobus », quand bien même les coûts annuels par habitant commencent à devenir très élevés. M. Thierry PITTET regrette également cette augmentation mais estime qu'il faut attendre de voir comment évolue ce dossier sur le plan cantonal, car selon lui le système du « Bibliobus » pourrait purement et simplement être supprimé.

Dans le dossier de la construction de notre nouvelle école villageoise, M. Gilles-Henri PORRET nous déclare qu'au terme du délai de mise en soumission, une seule offre nous est parvenue, soit celle établie par l'entreprise Gaille SA de Fresens. Bien que cela soit regrettable, cela ne pose aucun problème juridique. Gilles-Henri explique que l'offre établie par cette entreprise se monte à une somme totale de CHF 1'070'000.00, soit un peu plus cher que le montant initialement prévu. Toutefois, cette offre comprend la pose d'un pan entier de panneaux photovoltaïques. Il reste donc deux possibilités, soit de « raboter » certains points du devis, afin d'entrer dans l'enveloppe budgétaire votée, qui est de CHF 1'000'000.00 ou alors de voter une rallonge de crédit. Selon l'entreprise Gaille SA, les travaux devraient durer six mois.

Monsieur Michel JUNOD nous fournit ensuite des informations concernant la vente du terrain des « Reussilles ». A l'heure actuelle, trois villas ont déjà été vendues par l'entreprise Gaille SA. Quant à la vente du terrain, elle sera réalisée directement par la commune, au prix prévu. Relevons que le projet prévoit la construction de quatre villas.

Michel JUNOD nous rappelle finalement qu'un inventaire total de nos forêts communales devra être réalisé prochainement. Il s'agit d'une tâche complexe mais obligatoire et dont le coût est estimé à environ CHF 15'000.00, avec la possibilité toutefois d'obtenir une subvention. Michel nous informe que ce travail pourrait également être effectué avec le concours d'apprentis, ce qui permettrait de réduire le coût à environ CHF 6'000.00. Pour cela, le garde-forestier GILGEN doit encore trouver des apprentis disponibles.

4. Divers.

Personne ne souhaitant traiter de points divers devant le Conseil général, la séance est clôturée.

La prochaine assemblée du Conseil général est fixée au lundi 07 décembre 2015.

La présente séance est levée à 2150.

Au nom du Conseil général :

Le Président

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire

A blue ink signature consisting of a few sharp, intersecting strokes.

Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2015.

Excusé : M. Olivier PORRET.

Aucun changement de l'ordre du jour n'étant demandé, la séance peut débuter à 20h00. Relevons la présence de M. André ALISSON de la Feuille d'Avis de la Béroche.

1. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015.

Le document relatant la séance susmentionnée est accepté à l'unanimité, sans modification et avec remerciements à son auteur.

2. Demande de crédit de CHF 80'000.00 concernant la construction de la route, la pose de deux candélabres et les frais d'équipement du nouveau quartier de villas des Reussilles.

M. Michel JUNOD nous informe que cette somme comprend notamment env. CHF 30'000.00 pour la construction de la route, env. CHF 11'000.00 pour les fouilles et env. CHF 26'000.00 pour la pose des canalisations. Par ailleurs, il a finalement été décidé que seuls deux candélabres seraient installés dans ce quartier, un modèle de nouvelle génération, plus économique et plus puissant.

Pour répondre à une question de M. Thierry PITTET, Michel JUNOD rappelle que le terrain en question a finalement été vendu CHF 300.00/m² et que son équipement avait été initialement estimé à environ CHF 100'000.

Mme Christiane POGET demande au Conseil communal pourquoi ce montant n'est pas directement prélevé sur la somme encaissée, au lieu de l'amortir à un rendement de 2%. M. Gilles-Henri PORRET lui répond qu'il s'agit d'une volonté du canton, l'idée étant que c'est aux personnes qui en profiteront de payer, plutôt que de tout régler tout de suite.

En résumé, M. Pierre ALFTER nous donne connaissance de l'arrêté concernant la demande de crédit de CHF 80'000.00, relatif à l'équipement du terrain des Reussilles, lequel est accepté à l'unanimité.

3. Demande de crédit de CHF 50'000.00 concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment scolaire.

Monsieur Gilles-Henri PORRET explique rapidement la genèse de ce projet et la raison pour laquelle une demande de crédit complémentaire est sollicitée. En résumé, il s'avère qu'une petite surface de panneaux photovoltaïques était de toute manière nécessaire, afin que le nouveau bâtiment scolaire puisse obtenir le label « Minergie P ».

La question étant de savoir quelle surface de panneaux photovoltaïques était la plus intéressante dans notre cas.

A ce sujet, M. Thierry PITTET, membre de la commission de l'énergie et spécialiste du domaine, nous donne connaissance du rapport qu'il a établi et auquel il y a lieu de se reporter concernant les explications techniques. En substance, pour des raisons de rétribution unique (RU), il a été démontré qu'une installation solaire photovoltaïque de 29,9 KW, couvrant la totalité de la toiture sud du bâtiment, serait idéale. En effet, cette future installation permettrait de produire annuellement environ 26'910 kWh, soit plus que l'ensemble de la consommation électrique communale, qui s'élève à environ 25'000 kWh. Relevons que la consommation électrique de la future école (env. 2'500 kWh) et de l'ensemble du bâtiment de l'administration communal (env. 11'700 kWh), représenterait un total de 14'200 kWh. D'après ses propres calculs, M. PITTET estime que le taux d'auto-consommation serait d'environ 17%.

Pour conclure, Thierry PITTET arrive à la conclusion que cette installation serait amortie en l'espace de 14 ans et qu'elle proposerait un rendement financier annuel de 7%. De plus, l'intéressé souligne que si cette installation devait être posée ultérieurement, des frais supplémentaires seraient inévitables.

Plusieurs membres du Conseil général font remarquer que les prix de revient des kilowatts supplémentaires, qui seraient vendus au Groupe E, peuvent varier, à la hausse, comme à la baisse.

Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT demande ce qu'il adviendrait de cette installation, s'il n'y avait plus d'école à cet endroit, dans 10 ans par exemple. Gilles-Henri PORRET lui répond que cette future école est prévue sur le long terme et que de toute manière, cette installation solaire photovoltaïque continuerait de produire de l'électricité qui serait consommée.

Au vu de ce qui précède, M. Pierre ALFTER nous lit l'arrêté relatif à la demande de crédit de CHF 50'000.00, concernant l'installation solaire photovoltaïque sur le toit du nouveau bâtiment scolaire. Cet arrêté est accepté par 8 voix pour et 1 abstention.

4. Budget 2016.

Monsieur Olivier BESSON nous fournit les explications nécessaires concernant le budget de fonctionnement 2016 de notre commune, lequel est établi, pour la première fois, selon les nouvelles directives cantonales « MCH2 ». M. BESSON ajoute que le budget est résumé en fin de document, une fois selon la classification « fonctionnelle » et une fois selon la classification « par nature ». Concernant la différence de CHF 100.00 qui apparaît entre ces deux versions, il s'agit d'une erreur, laquelle a été décelée au point 97 « Service du feu, organisation régionale ».

M. Gilles-Henri PORRET complète les propos de M. BESSON, en nous indiquant que toutes les numérotations commençant par le chiffre « 3 » sont des dépenses, alors que celles commençant par le chiffre « 4 » sont des entrées d'argent.

Gilles-Henri relève également la difficulté d'établir le présent budget, sachant qu'il ne peut pas être comparé avec un budget précédent, s'agissant d'une nouvelle manière de procéder. Pour conclure, Gilles-Henri PORRET nous informe que toutes les communes de la Béroche, ainsi que la commune de Bevaix, ont décidé d'utiliser la même numérotation, pour définir les mêmes comptes.

Notre Président du Conseil général, M. Pierre ALFTER, prend ensuite la parole et procède à l'énumération, page par page, du budget 2016 qui nous est présenté. Il demande aux membres du Conseil général de l'interrompre, en cas de questions.

- Point 87 – Combustibles et énergie.

M. René PORRET demande à quoi correspond ce point et d'où provient la somme de CHF 12'000 de revenu. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une taxe d'utilisation du sol et que cette somme est versée par le « Groupe E ».

- Point 89 – Autres exploitations artisanales.

M. Thierry PITTET précise que la somme de CHF 1'250.00 inscrite sous ce poste correspond en fait au coût de fonctionnement annuel de notre congélateur communal.

- Page 16 – Finances et impôts.

M. René PORRET se demande si les rentrées financières totales, estimées à CHF 665'757.00 ne sont pas un peu surévaluées. Gilles-Henri PORRET lui répond qu'après vérification, les rentrées financières prévues sont relativement stables par rapport aux années précédentes, en légère hausse toutefois. Notre administratrice communale, Mme Anne COSANDIER précise que les chiffres mentionnés dans le présent budget ont été estimés avec le plus de précision possible et ceci avec l'aide de M. TAMBURINI du Service des communes de l'Etat de Neuchâtel.

Suite à la lecture du budget 2016, M. BESSON nous résume le rapport transmis par le Conseil communal à l'intention du Conseil général, document qui a été distribué à l'ensemble des membres du Conseil général et qui clarifie les nouvelles exigences du standard « MCH2 ».

A ce sujet, M. Michel JUNOD souligne que ce nouveau système comptable impose de planifier les investissements longtemps à l'avance, sur 4 voir 5 ans.

Le secrétaire soussigné fait remarquer que, contrairement à ce qu'il avait été annoncé dans un premier temps par l'Etat de Neuchâtel, le canton encaissera plus d'imposition sur les travailleurs frontaliers (plus que 52% aux communes au lieu des 75% jusqu'à présent) et que par ailleurs il ne reversera pas les 2 points d'imposition qui devaient revenir aux caisses communales, en guise de dédommagement.

Avant de procéder à la votation du budget communal 2016, M. Marc-André MAGNIN souhaite encore exposer la situation « chaotique » du Bibliobus. Selon lui, les coûts liés au Bibliobus vont prochainement fortement augmenter, ceci en raison du retrait de l'association de plusieurs communes.

Marc-André précise que nous avons jusqu'au 30 juin 2016 pour décider si nous acceptons de payer plus pour bénéficier du Bibliobus ou si nous préférons arrêter ce système. En effet, selon les premières estimations, le coût du Bibliobus par habitant de la Béroche, pourrait passer de CHF 8.50 actuellement à environ CHF 21.50.

En finalité, M. ALFTER, nous donne lecture de l'arrêté d'approbation du budget 2016 de la commune de Fresens, lequel prévoit un excédent des revenus de CHF 54'403.00. Celui-ci est accepté à l'unanimité par le Conseil général.

5. Fixation du coefficient fiscal au 1^{er} janvier 2016.

Il nous est tout d'abord rappelé que notre coefficient fiscal actuel est de 72 points. Une augmentation de 1 point d'imposition supplémentaire représentant un bénéfice de CHF 6'311.00 dans les caisses communales. Ces bases étant posées, il nous est également donné connaissance des taux d'impositions des communes avoisinantes, soit : 69 pts à Bevaix, 67 pts à Gorgier, 77 pts à St-Aubin, 79 pts à Montalchez et finalement 69 pts à Vaumarcus. Quant à la moyenne cantonale, elle se situe à 77 pts.

Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT rappelle à l'assemblée que notre coefficient fiscal avait été récemment augmenté, soit de 5 points en 2013.

Monsieur Gilles-Henri PORRET précise que suite à cette augmentation de 5 points, nos situation fiscale s'est nettement améliorée, au-delà de la simple hausse d'impôt. Selon lui, notre situation financière actuelle est saine.

Après un rapide calcul, M. Thierry PITTET ajoute que le bénéfice de CHF 54'403.00, prévu sur le budget 2016, correspond donc à une hausse de 8 points d'impôts.

M. Olivier BESSON nous explique avoir procédé à plusieurs simulations de baisses d'impôts, respectivement de 2, 3 ou même 7 points d'impôts, pour une famille avec 2 enfants et des revenus imposables variant entre CHF 45'000.00 et CHF 100'000.00. En finalité, dans tous les cas, la facture ne baisse que de quelques centaines de francs.

Malgré notre bonne situation économique actuelle, M. Michel JUNOD pense qu'il serait faux de céder à l'euphorie et que les reports de charges de l'Etat sur les communes vont continuer bon train. Notamment pour cette raison, M. JUNOD déclare que le Conseil communal préconise de ne pas baisser de plus de 2 ou 3 points notre coefficient fiscal actuel.

Après une discussion animée au sein du Conseil général, une baisse du coefficient fiscal de 3 points est finalement acceptée par 8 voix pour et 1 abstention.

6. Informations du Conseil communal.

Tout d'abord, Monsieur Marc-André MAGNIN nous informe que la part du budget relative au service incendie et sanitaire se fait toujours plus élevée. Cette forte augmentation découle selon lui d'une professionnalisation de cette branche.

Il profite également d'avoir la parole pour rappeler à tous que notre « éco-point » n'est pas une déchetterie et qu'il y a lieu de ne pas laisser la situation dégénérer, sous peine d'envisager des sanctions contre les fraudeurs.

C'est ensuite au tour de M. Michel JUNOD de nous donner quelques informations concernant nos 31 candélabres communaux, lesquels sont vétustes et gourmands en énergie. De nouveaux modèles, plus performant et consommant 4 à 5 fois moins d'électricité pourraient être apposés à la place des anciens, pour un prix de CHF 900.00/unité. Cette éventuelle dépense devra être discuté prochainement.

Michel JUNOD nous renseigne également sur l'état du toit en tavillons de notre puit, lequel est fortement dégradé. Selon lui, la dernière réfection remonte à environ 30 à 35 ans. Une reconstruction à l'identique, mais éventuellement avec du bois autoclavé, ce qui pourrait doubler sa durée de vie, reviendrait à environ CHF 10'000.00.

Concernant notre nouveau bâtiment scolaire, Gilles-Henri PORRET nous informe que les travaux de préparations suivent bien leurs cours et que les éléments préfabriqués pourront être posés par l'entreprise Gaille SA, dès le début du mois de février 2016. Il précise toutefois que certaines petites économies ont dû être réalisées au niveau de la maçonnerie, des fenêtres ou encore de l'aménagement extérieur, afin de respecter le budget de 1 million qui a été prévu.

Toujours selon Gilles-Henri, la vente du bâtiment accueillant notre école actuelle devrait se conclure prochainement, mais pas avant le 1^{er} janvier 2017. Lors d'une estimation, le chiffre de CHF 180'000.00 avait été articulé et une offre de rachat de CHF 200'000.00 nous est déjà parvenue. Gilles-Henri PORRET ajoute que cette vente pourrait se faire directement par le Conseil communal, sans devoir passer devant le Conseil général.

Monsieur Michel JUNOD reprend ensuite la parole pour nous donner des nouvelles de nos deux réservoirs d'eau. En effet, le petit réservoir du bas sera prochainement déconnecté du réseau et subsistera uniquement comme réserve d'eau en cas de lutte anti-incendie ou pour les besoins de l'agriculture. Il ajoute que les nouvelles habitations du quartier des Reussilles seront donc connectées sur le réservoir du haut et que la pression sera augmentée à 7 bars dans tout le village, d'où l'obligation pour tous les ménages d'être équipés d'un réducteur de pression, sous peine d'avoir quelques soucis de canalisation.

7. Divers.

M. Joël PORRET aimerait savoir si la commune de Fresens est suffisamment représentée dans les différents groupes de travail liés au processus de fusion Béroche - Bevaix. Gilles-Henri PORRET lui répond que le Conseil communal est réparti dans les commissions et sous-groupes du projet de fusion, tout comme des conseillers généraux, ainsi que des citoyens. A ce sujet, des séances sont organisées régulièrement à Bevaix, à St-Aubin et à Fresens. Pour l'instant, le projet avance bien.

Mme Mireille GAILLE demande s'il est prévu d'installer et de décorer le sapin de Noël communal, lequel se trouve actuellement déposé à côté du vieux battoire.

Gilles-Henri PORRET lui répond que rien n'a été organisé par la commune au sujet de ce sapin, étant donné qu'il n'y aura pas de festivité de Noël dans notre village, cette année. D'un commun accord, il est décidé de demander au garde-forestier GILGEN de ne plus déposer de sapin à cet endroit, si son usage n'est pas garanti.

La parole n'étant plus demandée, la présente séance est levée à 2230.

La prochaine séance du Conseil général est fixée au lundi 18 avril 2016.

Au nom du Conseil général :

Le Président

A blue ink signature consisting of several overlapping, somewhat chaotic strokes.

Le secrétaire

A blue ink signature consisting of a few fluid, connected strokes.

Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 30 mai 2016.

Excusés : Mme Mireille GAILLE
M. René PORRET

Le quorum étant atteint et du fait qu'aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée, la séance peut débuter à 20h00.

1. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015.

Le procès-verbal en question est accepté à l'unanimité, sans remarque et avec remerciements à son auteur.

2. Arrêté concernant le préfinancement de CHF 120'000.00 au bouclage de l'exercice comptable 2015 pour le nouveau collège.

Notre Président du Conseil général, M. Pierre ALFTER, cède la parole à M. Gilles-Henri PORRET. Ce dernier nous apporte les explications techniques et financières nécessaires à la bonne compréhension des nouvelles directives cantonales en la matière, nommées « MCH2 ».

Gilles-Henri précise que ce préfinancement de CHF 120'000.00 n'est pas une nouvelle dépense. En effet, cette somme est prise sur le bénéfice des comptes de la commune et servira à réduire le montant total à rembourser concernant les travaux de notre nouvelle école. De plus, selon M. TAMBURINI, du Service des Communes de l'Etat de Neuchâtel, cette somme va être remboursée sur la durée totale du remboursement.

En finalité, M. Pierre ALFTER nous donne connaissance de l'arrêté relatif au préfinancement en question, lequel est accepté à l'unanimité par le Conseil général.

3. Comptes 2015.

M. Pierre ALFTER énumère page par page les comptes 2015 de la commune de Fresens, en demandant d'être interrompu en cas de question.

- N° 020.318.03 – Expertise comptes communaux.

Le secrétaire soussigné souhaiterait savoir pourquoi la somme inscrite de CHF 2'160.00 n'apparaît pas dans les précédents comptes. Il s'avère que les années précédentes, les comptes communaux étaient vérifiés seulement tous les 4 ans. Dorénavant, ces contrôles financiers doivent obligatoirement s'effectuer chaque année.

- N° 100.311.00 – Frais cadastraux.

M. Gilles-Henri PORRET souhaite apporter une explication concernant le montant de CHF 5'000.00, budgétisé en 2015 et qui n'a pas été utilisée. En effet, cette somme est finalement passée dans les frais d'investissement du quartier des Reussilles.

- N° 210.380.02 – Préfinancement nouveau collège.

A une demande de M. Pierre ALFTER, notre administratrice communale, Mme COSANDIER, lui répond que la somme de CHF 120'000.00 doit tout de même apparaître sous cette rubrique, après vérification auprès de M. TAMBURINI.

- N° 210.352.01 – Cercle scolaire régional des Cerisiers.

A nouveau, Gilles-Henri PORRET souhaite commenter ce compte, lequel mentionne une charge de CHF 289'432.90, alors que le budget prévoyait une somme de CHF 317'000.00. Selon lui, le budget du Cercle scolaire était un peu trop pessimiste et les comptes se sont avérés meilleurs que prévus. Aussi, des remboursements aux communes ont été réalisés.

- N° 300.318.00 – Bibliothèque intercommunale.

Messieurs BESSON et MAGNIN font remarquer que l'avenir de la bibliothèque reste toujours dans le flou et que son avenir n'est pas encore assuré. M. Thierry PITTET ajoute que le montant de CHF 3'571.35 comprend la part de la bibliothèque, plus celle du Bibliobus.

- N° 620.301.00 – Entretien des espaces communaux.

Mme Anne COSANDIER relève que les travaux effectués pour le compte de la commune et facturés par M. Laurent « Lopi » PORRET, sont en fait « ventilés » sous différents comptes, en fonction des travaux qu'il réalise, raison pour laquelle seule la somme de CHF 245.00 apparaît sous cette rubrique.

- N° 812.314.00 – Entretien de la dévestiture.

M. Michel JUNOD précise que la somme de CHF 17'751.80 figurant sous ce poste comprend notamment des frais de remise en état de chemins forestiers, avec pose de rigoles.

- N° 921.462.00 – Contrib. reçues de péréquation.

M. Pierre ALFTER fait remarquer que la péréquation financière nous est toujours favorable, d'environ CHF 76'000.00 et que cela devrait être encore le cas à l'avenir, selon les premières estimations fournies par le canton.

- B280.03 – Réserve aide sociale 2015.

M. Pierre ALFTER aimerait connaître la raison de cette contribution à la réserve de l'aide sociale de CHF 92'669.55. Notre administratrice communale lui répond qu'il s'agit du bouclage du financement de l'aide sociale et que cela correspond à un montant de réserve imposé par le Canton. Mme Anne COSANDIER ajoute qu'il s'agit-là d'un poste très compliqué pour toutes les communes et qu'elle se tient volontiers à disposition, pour apporter d'éventuelles explications complémentaires.

M. Gilles-Henri PORRET fait remarquer que les comptes 2015 de la commune de Fresens faisaient état d'un bénéfice d'environ CHF 123'000.00. Raison pour laquelle il a été proposé par le Conseil communal d'investir, en préfinancement, le crédit de CHF 120'000.00, préalablement accepté par le Conseil général, dans l'amortissement des travaux de notre future école.

En conclusion de la lecture des comptes 2015, notre Président du Conseil général fait remarquer que les deux dernières pages ont été croisées, ce qui ne change rien au bénéfice final, qui s'élève donc à CHF 2'771.42.

4. Rapport de la commission financière.

En leur qualité de membres de la commission financière, Mesdames Mireille GAILLE et Anne-Laure PARATTE ROCHAT, ainsi que M. Thierry PITTET, ont rédigé un rapport à l'intention du Conseil communal, concernant les comptes 2015 de notre commune. Selon M. PITTET, les comptes communaux sont tenus de manière exemplaire et Mme COSANDIER, ainsi que M. Olivier BESSON, ont su répondre de manière claire à toutes leurs questions. La commission financière n'ayant relevé aucune erreur comptable, elle propose au Conseil général d'accepter les comptes 2015, tels que présentés.

Au vu de ce qui précède, Pierre ALFTER nous lit l'arrêté d'approbation des comptes 2015 de la commune de Fresens, présentant un excédent de revenus de CHF 2'771.42, ainsi que des investissements nets d'un montant de CHF 267'328.70. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

5. Demande de crédit de CHF 25'000.00, pour la réfection du chemin du Muret.

M. Michel JUNOD nous explique la situation actuelle et l'état du chemin du Muret, en précisant que l'entreprise de construction Duckert a déjà établi un devis de CHF 20'000.00, si la terre évacuée est utilisée sur place ou alors de CHF 25'000.00, si la terre devait être évacuée en déchetterie. Dès lors, selon M. JUNOD, trois possibilités s'offrent à nous, soit on ne fait rien, soit on refait seulement la banquette sud du chemin, soit on refait les banquettes sud et nord du chemin, cette dernière étant toutefois encore en bon état.

Les propos de M. JUNOD sont complétés par les explications techniques de M. Olivier PORRET, exploitant agricole du champ situé au sud du chemin du Muret. Ainsi, M. PORRET nous informe que le chemin du Muret mesure actuellement environ 2.50 mètres de largeur et que celle-ci devrait être portée à environ 3.00 mètres, en cas de réfection.

Suite à une discussion nourrie au sein du Conseil général, la solution qui émerge consiste finalement à refaire uniquement la partie sud du chemin du Muret, en utilisant la terre évacuée pour combler les alentours de notre nouvelle école.

M. Olivier BESSON prend ensuite la parole, afin de proposer au Conseil général de voter une demande de crédit supplémentaire de CHF 25'000.00, sur le compte de résultat de l'exercice 2016, sous la rubrique « entretien des routes », plutôt que de voter un nouvel arrêté, avec la demande de crédit qui l'accompagne. Cette solution est acceptée par l'ensemble du Conseil général.

Au vu de ce qui précède, l'arrêté ad-hoc, légèrement remanié par notre administratrice communale, est accepté à l'unanimité.

6. Cautionnement en faveur de la Paroisse temporelle pour le financement de la construction d'une morgue.

En sa qualité de membre de la commission de la Paroisse temporelle de St-Aubin, M. Joël PORRET nous fait part du projet de construction d'une nouvelle morgue, sur le terrain du cimetière de St-Aubin, plans à l'appui et ceci pour un coût total prévu à environ CHF 663'000.00.

Aussi, un cautionnement en faveur de la Paroisse temporelle est sollicité auprès des communes de la Béroche, ainsi que des communes de Provence/VD et Mutrux/VD, ceci au prorata du nombre de leurs habitants.

Joël précise que cette future morgue sera ouverte à tous, mais proposera des tarifs préférentiels aux communes membres.

L'arrêté relatif au cautionnement de CHF 27'170.00 en faveur de la Paroisse temporelle pour le financement de la construction d'une morgue, est accepté à l'unanimité du Conseil général.

7. Fête de l'école.

M. Gilles-Henri PORRET nous informe que la fête d'inauguration de notre nouvelle école se tiendra le samedi 27 août 2016, dès 1600. L'idée serait de monter une tente et d'organiser une partie officielle, une partie ludique et également de proposer à souper à un prix modique, bref d'organiser une belle fête.

Le but serait de recevoir environ 300 à 400 participants, habitants de toute la Béroche et même d'ailleurs.

Gilles-Henri nous informe que des séances d'organisation de la fête sont déjà prévues, en collaboration avec les comités d'écoles, la commission sport, loisirs et culture et les dames paysannes, notamment. Pour conclure, Gilles-Henri PORRET souhaiterait qu'une personne, autre que lui, se dévoue pour coordonner cette manifestation.

8. Informations du Conseil communal.

M. Gilles-Henri PORRET informe le Conseil général que notre administratrice communale, Mme Anne COSANDIER, qui travaille actuellement à un taux de 40% pour notre administration et à un taux de 20% en faveur de la commune de Gorgier, va quitter cette dernière fonction, en raison d'une surcharge de travail. Aussi, à sa demande et en raison d'une charge de travail toujours plus importante, son taux passera de 40% à 50%, pour notre administration.

M. Olivier BESSON nous explique ensuite qu'une réévaluation du patrimoine financier et administratif de notre commune devra avoir lieu. Son idée serait de prendre une somme d'environ CHF 40'000.00, sur la réévaluation de notre patrimoine administratif, argent qui sera ensuite dévolu au financement de Prévoyance.ne, ceci au lieu de constituer une réserve qui doit être faite pour le terme de 2039. M. BESSON précise que le financement de Prévoyance.ne n'est pas du tout clair, même au niveau du canton et du Conseil d'Etat. Dès lors, l'intéressé estime qu'il n'y a pour l'heure aucune raison de se presser pour payer.

Une nouvelle fois, M. Marc-André MAGNIN soulève le problème des déchets déposés à notre éco-point et qui n'ont rien à faire là. Ce dernier souhaiterait plus de respect et d'intransigeance de la part des utilisateurs. Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT demande s'il serait possible d'installer une benne à déchets verts. Il lui est répondu que le problème d'une telle benne provient de l'odeur pestilentielle qu'elle dégage, principalement lorsqu'elle se remplit de gazon fermenté et que du coup, personne ne veut l'accueillir sur son terrain. De plus, des frais liés à sa manutention seraient à notre charge. M. MAGNIN estime également que la demande d'une telle benne serait faible au niveau de la population de notre village et que de telles installations sont déjà à notre disposition à St-Aubin, à Sauges, à Vaumarcus, ou simplement des tas de fumier à Fresens. Marc-André conclut toutefois en relevant que ce problème de manque de solution pour l'évacuation de nos déchets verts, pourra être réévalué ultérieurement.

M. Michel JUNOD nous rappelle qu'un second tous-ménages a été envoyé à l'ensemble de la population, afin d'inciter les gens à vérifier qu'un régulateur de pression est bien installé sur leur arrivée d'eau. En effet, suite à l'augmentation de la pression à environ 4 bars, dans tout le village, l'absence d'un régulateur de pression pourrait occasionner des dégâts aux canalisations et donc des fuites d'eau. Michel précise que « Lopi » est en possession d'un appareil permettant de mesurer la pression de l'eau, en cas de doutes. A titre d'information, la consommation journalière d'eau potable dans notre localité se monte à environ 80 m3. M. Thierry PITTET propose de renvoyer un nouveau tous-ménages à la population, informant les gens sur la possibilité d'installer des économiseurs d'eau, une augmentation de la pression allant de pair, selon lui, avec une augmentation de la consommation d'eau potable.

Monsieur Gilles-Henri PORRET informe ensuite l'assemblée de la vente imminente du 4^{ème} terrain des Reussilles, le dernier acquéreur venant d'être trouvé.

Il déclare également qu'une séance d'information au sujet de la fusion « Béroche-Bevaix » va avoir lieu en date du 22 août 2016, à l'attention des Conseillers généraux des communes concernées.

A une question de Mme Christiane POGET, concernant la vente de notre collègue actuel, Gilles-Henri lui répond qu'il faut tout d'abord emménager dans la nouvelle école, avant de procéder à une vente publique de notre ancien bâtiment. Toutefois, selon M. PORRET, cette vente n'aura pas lieu avant le 1^{er} janvier 2017 au plus tôt, mais certainement un peu plus tard. L'idée du Conseil communal est de ne surtout pas investir dans cet ancien bâtiment.

Pour répondre à une autre question de Mme Tsilla GAILLE, Gilles-Henri PORRET lui répond que le déménagement entre l'ancien et le nouveau collègue sera effectué par des bénévoles parmi notre population.

9. Divers.

Au vu des très bons résultats financiers enregistrés cet année et qui sont également prévus pour l'année prochaine, M. Pierre ALFTER aimerait savoir s'il ne serait pas envisageable de songer à baisser le taux d'imposition valable dans notre commune, par exemple en passant de 69 à 67 points. Le Conseil communal lui répond qu'il s'agit effectivement d'une possibilité à envisager et que cette éventuelle baisse du taux d'imposition va être discutée prochainement.

M. Pierre ALFTER aimerait également savoir s'il est prévu prochainement de baisser le prix de l'eau, la réserve financière sur les eaux étant actuellement confortable et en constante augmentation. A ce sujet, le Conseil communal estime qu'il serait trop précipité de décider maintenant une baisse du prix de l'eau. Possibilité à revoir ultérieurement.

M. Thierry PITTET demande si le projet de construction de villas, qui est actuellement piqueté au nord du village, bénéficierait d'un accès par le nord ou par le sud. Il lui est répondu que le projet prévoit un accès par le nord.

Pour conclure la séance du Conseil général, M. Michel JUNOD fait passer un document retrouvé dans le sommet du vieux puit en tavillons, fraîchement rénové, qui date d'une trentaine d'année et qui avait été réalisé par le Conseil communal de l'époque.

La séance constitutive du prochain Conseil général est fixée au lundi 27 juin 2016.

La présente séance est levée à 2230 et conclue par une verrée.

Au nom du Conseil général :

Le Président

Le secrétaire

Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance de constitution du Conseil général, du 27 juin 2016.

Excusé : M. Pierre ALFTER

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge des élus.

La doyenne en âge de notre assemblée communale étant Mme Mireille GAILLE, c'est elle qui a l'honneur d'ouvrir la présente séance. D'emblée, elle précise qu'elle ne brigue pas une place au sein du bureau du Conseil général et propose de passer rapidement au point 2 de l'ordre du jour, du fait qu'aucune modification n'est demandée.

2. Nomination du bureau du Conseil général.

Sont nommés pour former le bureau du Conseil général de Fresens, pour cette nouvelle législature 2016 – 2020, les conseillers généraux suivants :

Président du Conseil général : M. Pierre ALFTER.

Malgré son absence, l'intéressé avait fait savoir préalablement qu'il reprenait avec plaisir la tâche de Président du C.G., qu'il avait déjà occupée lors de la précédente législature, ceci pour autant que personne d'autre ne souhaite accéder à cette fonction. Cela n'étant pas le cas, cette proposition est validée par acclamation du Conseil général.

Vice-Président du Conseil général : M. Jean-Marc ZWAHLEN.

« Marco » ayant rapidement fait part qu'il occuperait volontiers ce poste, sa nomination est aussitôt validée par l'ensemble du Conseil général, avec des applaudissements nourris. En l'absence de Pierre ALFTER, c'est dès lors à lui de mener la présente séance.

Secrétaire du Conseil général : M. Nicolas RIBAUX.

Le soussigné étant sollicité par plusieurs membres de l'assemblée pour reprendre la tâche qu'il occupait déjà lors de la dernière législature et en l'absence d'autre membre intéressé, celui-ci est reconduit dans ses fonctions, avec les remerciements d'usage.

Relevons que d'un commun accord de l'ensemble des membres du Conseil général, il a été décidé de ne pas procéder à l'élection de questeurs. Cette tâche sera dès lors dévolue, si nécessaire, aux deux plus jeunes membres qui seront présents lors du Conseil général en question.

3. Nomination du Conseil communal.

En préambule à l'élection de notre nouveau Conseil communal, Messieurs Michel JUNOD et Gilles-Henri PORRET, tous deux conseillers communaux sortants, ont souhaité prendre la parole. A cette occasion, ils ont fait savoir à l'assemblée communale qu'ils ne seraient pas candidats à leurs propres successions, tout en précisant qu'ils acceptaient volontiers de regagner les sièges de notre Conseil général.

Tant Michel JUNOD que Gilles-Henri PORRET évoquent leurs choix de ne plus continuer au sein de notre exécutif, en raison d'une certaine lassitude, de fatigues accumulées et également afin de pouvoir consacrer plus de temps à leurs familles respectives.

De vifs remerciements et des applaudissements sont adressés à Michel et Gilles-Henri, pour leur engagement de longue date et surtout de qualité, en faveur de notre commune.

Au vu de ce qui précède, M. Jean POGET prend la parole et nous confie être quelque peu désemparé, suite à ces deux départs de poids, n'occupant cette place de conseiller communal que depuis une année. Pour autant, Jean POGET accepte de représenter sa candidature, pour une nouvelle législature.

M. Olivier BESSON, qui a également accédé à notre exécutif en cours de législature, se déclare prêt à rester au Conseil communal, pour autant qu'il n'y ait pas d'autre personne intéressée à prendre sa place.

A son tour, M. Marc-André MAGNIN nous explique qu'il avait envisagé de quitter l'exécutif communal, toutefois au vu du peu d'intérêt manifesté par la population en faveur de la chose politique et surtout des départs de Messieurs JUNOD et PORRET, véritables mémoires du Conseil communal, il accepte un nouveau mandat de conseiller communal.

Ceci étant et du fait qu'il reste deux sièges à repourvoir au sein du Conseil communal, notre vice-Président du Conseil général invite toutes les personnes intéressées à faire part de leurs candidatures.

Mme Marina SCHACHER souhaiterait tout d'abord savoir en quoi consiste exactement la tâche de conseiller communal. Messieurs Marc-André MAGNIN, Gilles-Henri PORRET et Olivier BESSON lui décrivent du mieux qu'ils peuvent les différentes séances, assemblées et commissions que cela représente.

Notre administratrice communale, Mme Anne COSANDIER, souhaite préciser que M. Pierre ALFTER lui avait déjà fait savoir qu'il ne souhaitait pas s'engager au niveau du Conseil communal.

A tour de rôle, Mesdames Mélodie JONER, Mireille GAILLE, Tsilla GAILLE et Messieurs Thierry PITTET, Olivier PORRET, Stéphane ZWAHLEN, Jean-Marc ZWAHLEN et François FRAGNIERE, déclinent l'offre qui leur est faite de rejoindre notre exécutif.

Après un nouveau tour de table, seule Mme Marlies REIFT accepte de rejoindre le Conseil communal de Fresens.

En finalité, Mme Marlies REIFT et Messieurs Marc-André MAGNIN, Olivier BESSON et Jean POGET, sont élus à l'unanimité et par acclamation du Conseil général. De ce fait l'actuel Conseil communal fonctionnera avec 4 membres, dans l'attente d'une éventuelle future candidature.

4. Procès-verbal de la séance du 30 mai 2016.

En préambule, les quatre personnes présentes dans la salle et se trouvant sur la liste des « Viennent ensuite », à savoir Mesdames Marlies REIFT et Anne-Laure PARATTE ROCHAT, ainsi que Messieurs François FRAGNIERE et Michel JUNOD, sont invités à se joindre « officiellement » à ladite séance.

Relevons que la nomination officielle de ces quatre personnes se fera ultérieurement, via un arrêté du Conseil communal.

Concernant le procès-verbal de la séance susmentionnée, il est accepté à l'unanimité, sans modification et avec remerciements à son auteur.

5. Nomination des commissions et délégations.

Mme Anne COSANDIER énumère tout d'abord les différentes commissions dans lesquelles il est possible de siéger, ainsi que le nombre de personnes qui doivent y participer. Finalement, les commissions et délégations se composent comme suit :

Commission financière :

Mesdames Mélodie JONER, Marina SCHACHER et Monsieur Gilles-Henri PORRET.

Commissions de la police du feu et de la salubrité publique :

Messieurs Jean-Jacques BOURQUIN, Jean-Marc ZWAHLEN et Joël PORRET.

Association RUN région La Béroche, :

Comité directeur : Messieurs Marc-André MAGNIN et Thierry PITTET.

Conseil intercommunal : Monsieur Olivier PORRET.

Cercle scolaire régional des Cerisiers :

Comité ^{scolaire} directeur : Madame Marlies REIFT.

Conseil ^{regional} intercommunal : Messieurs Stéphane ZWAHLEN et Nicolas RIBAU.

Commission générale du home de la Fontanette :

Madame Tsilla GAILLE.

Commission de la bibliothèque intercommunale :

Madame Marlies REIFT et Monsieur François FRAGNIERE.

Conseil général de Paroisse :

Madame Mireille GAILLE et Messieurs Joël PORRET et Michel JUNOD.

Syndicat intercommunal des eaux de la Haute Béroche :

Comité directeur : Monsieur Laurent PORRET.

Conseil intercommunal : Messieurs Jean POGET et Stéphane ZWAHLEN.

Syndicat des pompiers volontaires SPVL :

Monsieur Marc-André MAGNIN.

Syndicat intercommunal de la STEP :

Comité directeur : Monsieur Jean POGET.

Conseil intercommunal : Monsieur Marc-André MAGNIN.

Commission de l'énergie :

Madame Anne-Laure PARATTE ROCHAT et Messieurs Thierry PITTET et Pierre ALFTER.

Commission sport, loisirs et culture :

Mesdames Priscille ALFTER, Laure GAILLE, Tsilla GAILLE, Stéphanie PITTET, Christiane POGET, Margrit PORRET et Messieurs Olivier QUAIN et Marc-André MAGNIN.

GSR :

Monsieur Olivier PERRIN, C.C. de la commune de Montalchez.

6. Divers .

Madame Tsilla GAILLE souhaite revenir sur les élections communales du 05 juin dernier, qui étaient quelque peu bizarres selon elle. Notre administratrice communale nous informe qu'effectivement entre 15 et 20 électeurs se sont trompés car ils n'avaient pas compris qu'il s'agissait de l'élection du Conseil général et qu'il y avait lieu de tracer 4 noms.

Mme COSANDIER précise également que ce sont les membres du Conseil communal sortants qui avaient décidé de se mettre tout en fin de liste, laquelle comprenait donc 19 noms.

Dans un autre registre, M. Gilles-Henri PORRET avise notre assemblée communale qu'une séance d'information réservée aux conseillers généraux, sur le thème « Fusion Béroche - Bevaix », aura lieu ici même, en date du lundi 22 août 2016, à 20h00. Il précise qu'une telle séance d'information se tiendra dans toutes les communes concernées par le projet de fusion.

Gilles-Henri nous informe également qu'il mettra volontiers son champ situé au lieu-dit « Les Crevées », à disposition de la population, pour la tenue de la fête nationale du 1^{er} août.

Il est également rappelé à chacun que la fête de l'inauguration officielle de notre nouvelle école, se tiendra le samedi 27 août 2016, dès 16h00. Un flyers d'information sera encore distribué à l'ensemble de la population villageoise.

Pour conclure notre assemblée, M. Jean-Marc ZWAHLEN aimerait qu'il y ait une meilleure discipline vis-à-vis du tri, une importante quantité de déchets qui n'avait rien à faire là ayant été retrouvée dans les containers de notre éco-point. Après un rapide tour de table, il est demandé que le ramassage des déchets encombrants et de la ferraille puisse continuer de se faire périodiquement.

La prochaine séance du Conseil général est fixée au lundi 05 septembre 2016 à 20h00. Par souci de planification, la séance qui concernera le « budget 2017 » est directement fixée au lundi 12 décembre 2016, toujours à 20h00.

La présente séance est levée à 21h55.

Au nom du Conseil général :

Le Président



Le secrétaire



Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 05 septembre 2016

Excusés : M. Joël PORRET.

L'ordre du jour est accepté en la matière et la séance débute à 20h00.

1. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2016.

M. Gilles-Henri PORRET fait remarquer deux petites erreurs situées en bas de la troisième page, plus précisément concernant les nominations au sein de la commission du cercle scolaire régional des Cerisiers. En effet, les termes de comité directeur et de conseil intercommunal doivent être remplacés par les termes de comité scolaire et de conseil régional.

Ces corrections étant apportées, le procès-verbal susmentionné est validé par notre assemblée, avec remerciements à son auteur.

2. Adoption de la convention de fusion entre les communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus.

Notre Président du Conseil général, M. Pierre ALFTER, nous fournit quelques informations concernant les deux documents « La Grande Béroche – Une région, une commune » et « Signature de la Convention de fusion », reçus par l'ensemble des membres présents. Il nous donne également la teneur de l'arrêté qui nous est soumis.

En sa qualité de membre du COPIL, Gilles-Henri PORRET prend la parole, afin de nous donner quelques renseignements complémentaires, notamment sur les salaires perçus au sein des exécutifs de diverses localités romandes, déjà fusionnées ou non, ceci afin d'avoir un moyen de comparaison avec les revenus prévus dans la présente convention de fusion.

A ce sujet, M. François FRAGNIERE fait remarquer que certains exemples lui semblent incohérents, dans la mesure où des exécutifs de petites localités sont beaucoup mieux rémunérés que d'autres exécutifs de localités bien plus importantes en terme d'habitants.

Mis à part ce sujet, personne ne souhaitant obtenir d'autres informations ou apporter d'autres précisions, M. Pierre ALFTER nous lit l'arrêté concernant l'adoption de la convention de fusion ad-hoc.

Le vote à bulletins secrets n'étant pas sollicité, celui-ci se fera par un lever de mains. Pierre ALFTER relève finalement qu'il n'y aura pas de délai référendaire, s'agissant d'un référendum obligatoire.

Au final, l'arrêté en question est adopté par le Conseil général, à raison de 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

3. Informations du Conseil communal.

Monsieur Olivier BESSON informe le Conseil général que l'ensemble des quatre parcelles du terrain des Reussilles ont maintenant été vendues par notre commune. A ce sujet, Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT aimerait savoir si le montant encaissé correspond bien à la somme de CHF 450'000.00, qui était escomptée. M. BESSON lui répond que la commune de Fresens a encaissé environ CHF 600'00.00 de ces ventes de parcelles, dont à déduire les frais d'équipements, soit un bénéfice net correspondant effectivement à environ CHF 450'000.00.

M. Olivier BESSON profite d'avoir la parole pour remercier sincèrement, au nom du Conseil communal, toutes les personnes qui ont aidé à rendre notre fête d'inauguration du nouveau collège, aussi réussie. Il adresse également un grand merci à la société des dames paysannes de la Haute-Béroche. L'ensemble des échos reçus se sont avérés tous très positifs.

Mme Mireille GAILLE souhaiterait savoir quand sera terminé l'aménagement des parcelles susmentionnées, notamment en ce qui concerne leurs chemins d'accès. M. BESSON lui répond que les travaux suivent leurs cours et qu'il y a tout d'abord lieu de laisser les entreprises terminer leurs chantiers avant d'envisager les travaux de finition.

Dans un autre registre, M. BESSON nous explique que notre petit réservoir ne contiendra plus d'eau potable, mais qu'il sera uniquement utilisé pour accueillir le trop-plein du réservoir du haut et qu'il pourra ainsi servir aux pompiers ou pour abreuver du bétail.

4. Divers.

Mme Tsilla GAILLE aimerait savoir ce qu'il va advenir du bâtiment qui abritait notre ancienne école. M. Olivier BESSON lui répond que plusieurs acquéreurs potentiels se sont manifestés auprès de la commune, notamment le Musée de la Béroche, ainsi que des privés. Selon M. BESSON, une autre solution consisterait à garder le bâtiment pour nous, en lui donnant une affectation à définir (local de rencontre, accueil parascolaire, bâtiment de loisirs...). Le Conseil communal souhaite prendre le temps d'approfondir ces différentes pistes, avant de soumettre un quelconque projet devant le Conseil général.

Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT se déclare quelque peu surprise par cette annonce, le montant récolté par la vente du bâtiment abritant notre ancienne école, soit environ CHF 200'00.00, étant prévu dans le budget de construction de notre nouveau bâtiment scolaire.

Messieurs Olivier BESSON et Gilles-Henri PORRET répondent à Mme PARATTE ROCHAT que les règles ont changé au niveau comptable et qu'il ne serait dorénavant plus possible d'utiliser la somme récupérée par cette vente, afin de financer une nouvelle construction. De plus, si la fusion venait à être acceptée, le remboursement de notre école incomberait alors à la nouvelle commune fusionnée.

M. Jean-Marc ZWAHLEN estime pour sa part que nous devrions garder cet ancien bâtiment dans notre patrimoine et ne pas chercher à le vendre. Cet avis donne lieu à un débat nourri sur la future utilisation de ce bâtiment, à savoir s'il y a lieu de le vendre ou plutôt de le rénover.

M. Gilles-Henri PORRET pense qu'il ne sert à rien de vouloir trop se presser et que ce dossier devra de toute façon être repris ultérieurement. Quoi qu'il en soit, une majorité du Conseil général estime qu'il faudra absolument récupérer la guêpe située sur le clocher de l'ancienne école, afin de l'installer sur le nouveau bâtiment scolaire.

Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT demande ce qu'il en est de la subvention versée par le canton. M. Thierry PITTET lui répond que le montant définitif et la date du versement dépendront entièrement du budget de l'Etat de Neuchâtel.

Dans un autre domaine, Jean-Marc ZWAHLEN demande où en est le projet d'implantation d'une nouvelle antenne de télécommunication, sur notre secteur. M. BESSON lui répond que Swisscom ne veut plus du tout entrer en matière à ce sujet. En revanche, il semblerait que la puissance des antennes actuelles pourrait être fortement augmentée prochainement.

M. BESSON évoque aussi la possibilité d'installer des petits « relais » dans le village. Le problème est que seuls les abonnés de l'opérateur en question, par exemple Swisscom, pourraient en bénéficier.

Mme Mélodie JONER demande s'il serait possible, lors de l'installation des futurs lampadaires du quartier des Reussilles, de procéder à la réparation de celui qui est situé à la Vy d'Etra. Il lui est répondu que cela est prévu et que cette réparation aurait même déjà dû être effectuée. Concernant les réverbères des Reussilles, le modèle installé devra être étudié, ceci avec l'appui de la commission de l'énergie.

M. Jean-Marc ZWAHLEN demande au Conseil communal si les anciennes chaises, situées au sous-sol du bâtiment communal, ont encore une utilité ou s'il serait envisageable de les racheter. Le Conseil communal lui répond qu'il va étudier sa demande et lui répondre personnellement.

Pour conclure, M. Gilles-Henri PORRET profite des « divers » afin de faire un peu de pub pour toutes les personnes qui seraient intéressées à rejoindre le comité d'école villageois, en précisant que les hommes sont également les bienvenus et pas seulement les mamans.

La prochaine assemblée du Conseil général est fixée au lundi 12 décembre 2016.

La présente séance est levée à 2150.

Au nom du Conseil général :

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, featuring a prominent diagonal stroke and a few smaller loops.

Commune de Fresens

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2016.

Excusés : Messieurs Olivier PORRET et Gilles-Henri PORRET.
Madame Tsilla GAILLE.

M. Olivier BESSON propose de rajouter un point « 3 bis » à l'ordre du jour, lequel concerne le statut à donner à notre ancien bâtiment communal. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et la séance peut débuter à 20h00. Relevons la présence de M. RENEVEY de la Feuille d'Avis de la Béroche.

1. Procès-verbal de la séance du 05 septembre 2016.

Le procès-verbal établi lors du Conseil général susmentionné est accepté par l'ensemble de l'assemblée communale, sans modification et avec remerciements à son auteur pour sa bonne tenue.

2. Budget 2017.

Notre Président du Conseil général, M. Pierre ALFTER, procède à la lecture du budget 2017, page par page, en nous demandant de l'interrompre en cas de question.

M. Olivier BESSON fait remarquer que notre administratrice communale, Mme Anne COSANDIER, a procédé à l'ajout de commentaires manuscrits dans les exemplaires des budgets qui nous ont été distribués. Ces éclaircissements sont salués à l'unanimité.

- Point 33004.00 – Amortissements du patrimoine administratif.

M. Michel JUNOD demande à quoi correspond la somme de CHF 24'000.00 qui apparaît sous ce point. Mme Anne COSANDIER lui répond qu'il s'agit d'un transfert de compte, tout en lui fournissant les explications techniques. M. JUNOD se déclare satisfait de la réponse obtenue.

- Point 31420.01 – Entretien du réseau d'eau.

M. Michel JUNOD aimerait obtenir des informations complémentaires concernant l'augmentation du budget lié à ce poste. Il lui est répondu que la somme de CHF 8'000.00 qui est mentionnée, servira au démontage du petit réservoir de la commune, lequel sera ensuite uniquement affecté comme réserve d'eau pour l'agriculture ou comme réserve incendie.

- Point 9 – Finances et impôts.

M. Olivier BESSON nous explique que les revenus fiscaux en baisse son dû à la conjoncture actuelle et que cet écart négatif est détaillé dans le rapport établi par le Conseil communal à l'attention du Conseil général, document annexé au présent budget.

M. BESSON précise qu'il s'agit d'un budget légèrement pessimiste, mais somme toute assez réaliste. Il ajoute cependant que les rentrées fiscales pourraient être légèrement améliorées par les arrivées des nouveaux habitants de notre village. D'autre part, il affirme aussi qu'un autre gros manque à gagner pourrait provenir de la péréquation financière, qui selon les premières estimations, serait baissée de moitié, soit une manne d'environ CHF 25'000.00, en lieu et place des CHF 55'000.00 actuels.

A ce sujet, M. François FRAGNIERE demande comment se calcule la péréquation financière cantonale. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un calcul des plus complexes, lequel tient notamment compte, pour chaque localité, du nombre d'enfants, de l'altitude, de l'éloignement aux villes, du taux d'imposition, etc...

M. Pierre ALFTER demande au Conseil général s'il y a encore des questions à poser, avant de procéder à la votation du budget 2017.

M. Thierry PITTET demande s'il ne serait pas possible de procéder d'abord au vote du crédit de CHF 30'000.00, concernant le changement des candélabres de la commune, mentionné au point 3 du présent ordre du jour, avant de procéder au vote du budget 2017. Cette demande de crédit figurant de toute manière déjà dans le budget des investissements 2017.

La proposition de M. Thierry PITTET étant acceptée, le point 3 est traité avant de procéder au vote du budget 2017.

3. Demande de crédit de CHF 30'000.00 pour le changement des candélabres de la commune.

Messieurs Jean POGET et Pierre ALFTER, tous deux membres de la commission de l'énergie, nous expliquent que le but du présent crédit est de changer notre système d'éclairage public, actuellement équipé d'ampoules à sodium, par un système fonctionnant avec des leds. Le but étant évidemment d'économiser sur les consommations d'énergie.

Jean précise qu'il y aura possibilité de choisir des teintes allant du blanc jusqu'au jaune et que la densité de l'éclairage sera réduite de 50% entre 2200 et 0500.

Il est également prévu qu'un questionnaire, établi par la commission de l'énergie, soit distribué en tout-ménage, afin de déterminer si des habitants du village se sentent gênés par l'éclairage actuel, ceci dans le but d'essayer de satisfaire tout le monde.

Jean POGET nous informe aussi que le crédit voté ne prévoit pas de déplacer des lampadaires, mais qu'il n'est pas impossible d'envisager la pose de nouveaux candélabres, ultérieurement, en cas de manque flagrant.

Au vu de ce qui précède, M. Pierre ALFTER nous donne connaissance de l'arrêté relatif à la demande de crédit de CHF 30'000.00, concernant le remplacement des candélabres de la commune. Cet arrêté est accepté à l'unanimité par le Conseil général.

Avant de procéder au vote du budget 2017, M. Olivier BESSON rend attentif le Conseil général qu'il s'agit-là du dernier budget de la commune de Fresens, la fusion des communes étant passée par là.

En finalité, Pierre ALFTER nous donne lecture de l'arrêté d'approbation du budget 2017 de la commune de Fresens, lequel prévoit un excédent des revenus de CHF 52'645.00. Celui-ci est accepté à l'unanimité par le Conseil général.

3Bis. Affectation du bâtiment de notre ancienne école.

Le Conseil communal nous informe qu'une lettre, rédigée par Mme Anne-Laure PARATTE ROCHAT leur est parvenue, à ce sujet.

Anne-Laure nous explique que son intention est d'établir, avec un petit groupe de personnes motivées, un questionnaire destiné à la population, afin de cerner l'engouement des villageois à vouloir garder ce bâtiment dans notre patrimoine, pour une affectation qui reste justement à décider.

Jean POGET lui répond qu'à l'heure actuelle, aucune proposition d'affectation concrète n'est parvenue sur la table du Conseil communal, même s'il est vrai qu'une partie des habitants du village souhaiterait que ce bâtiment ne soit pas vendu.

Selon Mme PARATTE ROCHAT, le but du questionnaire, qui sera envoyé en tout-ménage durant le mois de janvier 2017, sera justement de déterminer si des gens souhaitent réellement s'investir dans un projet précis, afin de prendre une décision définitive concernant ce bâtiment, au mois de juin 2017.

Monsieur François FRAGNIERE fait remarquer que pour l'instant nos manifestations villageoises se déroulent sous tentes, dans la grande salle de Provence ou ailleurs. De plus, le coût de remise en état de notre ancien bâtiment risque d'être très élevé.

M. BESSON relève pour sa part que des particuliers, ainsi que des associations, sont toujours intéressés à acquérir ce bâtiment.

En finalité, ce dossier est mis en suspend, dans l'attente d'un éventuel projet plus concret.

4. Informations du Conseil communal.

Tout d'abord, Monsieur Olivier BESSON informe le Conseil général qu'un de nos membres et ami, M. Gilles-Henri PORRET, a été victime d'un violent accident de la circulation jeudi passé, dans lequel il a été sérieusement blessé, principalement au niveau des pieds. Gilles-Henri est actuellement en attente d'une opération et se remet de ses blessures à l'hôpital d'Yverdon. Sa rééducation prendra plusieurs mois.

Une carte de vœux lui est adressée de la part de l'ensemble de notre assemblée communale et nous lui souhaitons bon courage à lui et à sa famille.

Dans un autre registre, M. BESSON félicite la population de Fresens, laquelle a voté à 76% en faveur de la fusion de la Grande Béroche, qui devient ainsi une réalité, pour nous aussi. Le COPIL a ainsi maintenant terminé son travail, qui devait aller jusqu'aux élections.

Un comité intercommunal va prochainement être mis en place, dans le but de préparer les prochaines échéances, notamment l'organisation des futures élections communales, qui devraient se tenir dans le courant du mois de mai 2017, ainsi que les attributions des locaux et du personnel communal, entre autre.

Pour conclure, M. BESSON invite toutes les personnes intéressées à la mise en place de notre nouvelle commune à se manifester, les volontaires étant toujours les bienvenus.

5. Divers.

Mme Mireille GAILLE aimerait savoir où en est le projet d'installation d'un panneau d'affichage communal. Marc-André MAGNIN lui répond qu'après de longues réflexions, aucune solution satisfaisante n'a été trouvée concernant cet emplacement. Selon lui, l'idéal serait qu'un propriétaire privé accepte que l'infrastructure soit installée sur son terrain.

Anne-Laure PARATTE ROCHAT demande où déposer ses déchets verts. Marc-André lui répond que tout le monde souhaiterait une benne à déchets verts, mais que personne ne la veut à proximité de son domicile, ceci en raison de l'odeur pestilentielle qu'une telle benne dégage, principalement l'été et avec le gazon qui fermente. Il rappelle la possibilité de se rendre à la déchagre à cailloux des Reussilles, ou alors d'utiliser les installations sises à Sauges ou à St-Aubin, pour lesquelles nous payons le droit à un accès.

Mme Mélodie JONER fait remarquer que des bus non-immatriculés sont stationnés depuis plusieurs semaines, voire mois, sur le bord de la chaussée de Clos-Devant et que cela est potentiellement dangereux, notamment pour les piétons qui ne peuvent pas marcher sur le bord de la route. Le Conseil communal lui répond qu'une lettre sera envoyée au propriétaire desdits véhicules, qui est connu de tous, dans le but de lui demander de les évacuer rapidement.

Notre assemblée est également informée que la nouvelle morgue du cimetière de St-Aubin fera l'objet d'une journée portes-ouvertes, en date du 14 janvier 2017.

Pour conclure les divers, Mme PARATTE ROCHAT nous déclare qu'une nouvelle « Balade Gourmande » sera organisée par les scouts au mois de juin 2017 et ceci dans le secteur de la Haute-Béroche. Une participation de 200 à 300 marcheurs est attendue. Toute personne intéressée à organiser un stand est priée de la contacter.

La parole n'étant plus demandée, la présente séance est levée à 21h50.

Au nom du Conseil général :

Le Président

Le secrétaire

